



CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT
Séance du 23 mai 2023

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mai à 18h30, le Conseil du 10^e arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, dans la Salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire d'arrondissement.

Date de la convocation : 17/05/23

Étaient présents : M. Éric ALGRAIN ; M. Raphaël BONNIER ; Mme Kim CHIUSANO ; M. Ulf CLERWALL ; Mme Alexandra CORDEBARD ; Mme Awa DIABY ; Mme Isabelle DUMOULIN ; M. Rémi FÉRAUD ; M. Bertil FORT ; M. Philippe GUTTERMANN ; Mme Pauline JOUBERT ; M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Philomène JUILLET (quitte la séance vers 23 heures) ; Mme Laurence PATRICE ; M. Sylvain RAIFAUD ; Mme Sylvie SCHERER ; M. Paul SIMONDON ; Mme Léa VASA ; M. WATANABÉ-VERMOREL.

Absents excusés : M. David DELPLANQUE donne pouvoir à Mme Isabelle DUMOULIN ; Mme Dominique VERSINI donne pouvoir à M. Paul SIMONDON ; Mme Philomène Juillet donne pouvoir à Mme CORDEBARD après avoir quitté la séance vers 23 heures.

TABLE DES MATIÈRES

Hommage à Tony DREYFUS, ancien ministre, ancien député de Paris et ancien maire du 10 ^e arrondissement.....	6
Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office.....	11
10 2023 03 - Désignation du secrétariat de séance.....	11
10 2023 04 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 7 mars 2023	11
Débat organisé (art. 28 du règlement intérieur) relatif au Plan Local d'Urbanisme, auquel est rattachée la délibération DU 33, ainsi que les vœux 10 2023 17 et 10 2023 18.....	11
2023 DU 33 - PLU - Révision - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet.....	12
10 2023 05 - Communication IL ILL CA 2022	21
10 2023 06 - Avis sur le compte de gestion 2022 de l'état spécial d'arrondissement.....	22
10 2023 07 - Adoption du compte administratif 2022 de l'état spécial du 10 ^e arrondissement.....	22
2023 DSOL 13 - Subventions (146 500 euros) à 15 associations et avenants aux CPO avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.....	25
2023 DAE 19 - Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique (550 000 euros).....	26
2023 DDCT 56 - Actions en faveur des jeunes et du sport pour tous des quartiers populaires - Subventions (110 500 euros) à 32 associations.....	27
2023 DDCT 68 - Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (150 000 euros) à 30 associations pour le financement de 31 projets	29
2023 DDCT 69 - Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (123 900 euros) à 29 associations	30
2023 DDCT 54 - Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (327 100 euros) à 85 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens.....	31
10 2023 08 - Modification des modalités de fonctionnement de la commission d'attribution des places en crèche du 10 ^e arrondissement.....	33
2023 DFPE 115 - Subventions à 8 associations (512 000 euros) pour le fonctionnement de ludothèques et ludomouv citoyennes, avec convention et avenants.....	36
2023 DVD 25 - Adaptation de conventions de délégation de service public de parcs parisiens de stationnement. Avenants et protocoles afférents aux contrats correspondants.....	37
2023 DVD 56 - Plan Vélo 2021-2026 - Autorisation de signature de 9 conventions financières avec la Région IDF relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (montant 8 354 100 euros).....	39
2023 DEVE 24 - Dénomination « Jardin Villemin-Mahsa Jîna Amini » attribuée au jardin Villemin situé 20 rue des Récollets (10 ^e).....	41

2023 DLH 93 - Location de l'immeuble 46, rue Albert Thomas (10 ^e) à la RIVP - Bail emphytéotique.....	42
2023 DAE 91 - Budget Participatif - Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (546 000 euros) et adhésion (10 000 euros) en faveur de l'économie circulaire.....	44
Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription.....	46
2023 DSOL 9 - Subvention (230 500 euros) à 12 associations et avenants à CPO avec 5 d'entre elles pour leurs actions de vacances et loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles.....	46
2023 DSOL 52 - Subventions (10 000 DSOL - 10 000 DAC) et convention avec l'association AD'REV pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap.....	46
2023 DSOL 56 - Subventions (490 000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.....	46
2023 DASCO 18 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (173 624 euros), subventions d'équipement (146 840 euros) et subventions pour travaux (158 588 euros)	46
2023 DASCO 28 - Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2022 (80 731,66 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement.....	46
2023 DASCO 43 - Caisses des écoles des 10 ^e et 12 ^e arrondissements - Attribution de subventions exceptionnelles (662 462 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.....	46
2023 DASCO 46 - Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023.....	46
2023 DDCT 58 - Financement de 82 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 397 542 euros à 65 associations).....	46
2023 SG 13 - Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal	46
2023 DAE 27 - Subventions (5 686 000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.....	46
2023 DFPE 9 - Subvention (485 540 euros), avenant n° 2 à l'association AJEFA (10 ^e) pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance.....	46
2023 DFPE 28 - Subvention (34 460 euros), avenant n° 3 et convention avec l'association Les Petits Lardons (10 ^e) pour la crèche parentale, Les Petits Lardons, 20 rue des Écluses Saint-Martin (10 ^e).....	46
2023 DFPE 43 - Subvention (3 767 817 euros), avenant n° 2 à l'association La Maison Kangourou (LMK) du 10 ^e pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.....	46
2023 DFPE 90 - Subvention (114 040 euros), avenant n° 3 à l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10 ^e).....	47
2023 DFPE 97 - Subvention (84 582 euros), avenant n° 3 à l'association République Enfants (10 ^e) pour la crèche parentale sise 48 rue du Faubourg Saint-Denis (10 ^e).....	47
2023 DFPE 122 - Subventions (140 000 euros) à 7 associations, avec une convention et 2 avenants, pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 10 ^e , 11 ^e , 13 ^e et 19 ^e arrondissements.....	47
2023 DSOL 33 - Subventions (16 900 euros) à 11 associations pour leurs actions de soutien aux seniors des quartiers Politique de la Ville parisiens.....	47

2023 DJS 10 - Subventions (28 100 euros) à 7 associations sportives dont 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs (10 ^e)	47
2023 DVD 13 - Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition	47
2023 DAC 254 - Subventions (23 000 euros) à 9 associations historiques dont 7 dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022.....	47
2023 DAC 256 - Subventions (46 800 euros) à 18 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.....	47
2023 DAC 273 - Subvention d'équipement (12 500 euros) à l'association Mémoire des Résistants Juifs de la MOI.....	47
2023 DLH 73 - Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP.....	47
2023 DLH 86 - Octroi des garanties d'emprunts finançant plusieurs programmes de rénovation et de création de logements sociaux réalisés par Immobilière 3F (17 552 000 euros).....	47
2023 DPMP 1 - Subventions (304 000 euros) et conventions à 109 associations et SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2023.....	47
2023 DAC 81 - Subventions (123 000 euros) à des établissements au titre de leurs activités culturelles et conventions avec les associations La Caserne Éphémère et Union des Musiciens de Jazz	47
2023 DAC 373 - Subventions (900 000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens.....	47
2023 DEVE 22 - Subvention accordée à l'association La Fabrique Documentaire.....	47
2023 DEVE 27 - Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien.....	48
2023 DAE 32 - Conventions et subventions (337 700 euros) pour 10 structures engagées dans la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réemployables....	48
2023 DSP 57 - Subventions (264 750 euros) à 10 associations et conventions pour 4 d'entre elles pour la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risque à destination des jeunes parisiens....	48
VŒUX.....	48
<i>10 2023 10 - VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIF AU SOUTIEN AU MAIRE DE SAINT-BREVIN-LES-PINS.....</i>	<i>48</i>
<i>10 2023 11 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE ÉLU.E.S DES GROUPES PEC ET PCF, RELATIF À UN HOMMAGE À MICHÈLE MORGAN, MARIA PACÔME ET BERNADETTE LAFONT.....</i>	<i>51</i>
<i>10 2023 12 - VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE PCF DU 10^e ET LE GROUPE ÉCOLOGISTES DU 10^e, RELATIF À LA MISE À DISPOSITION DE LOGEMENTS ÉTUDIANTS DU CROUS POUR L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES DE 2024.....</i>	<i>53</i>
<i>10 2023 13 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES GROUPES ÉCOLOGISTES DU 10^e ET PCF DU 10^e, RELATIF AUX CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME DES RETRAITES POUR LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS À LA RETRAITE.....</i>	<i>56</i>
<i>10 2023 14 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S ÉCOLOGISTES DU 10^e RELATIF AU RENFORT DES MOYENS DES DIVISIONS TERRITORIALES DE LA PROPRIÉTÉ POUR ACCOMPAGNER LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS.....</i>	<i>58</i>

10 2023 15 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S ÉCOLOGISTES DU 10 ^e RELATIF À L'EXPÉRIMENTATION D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION À PARIS POUR UN VÉRITABLE POUVOIR DE VIVRE	58
10 2023 16 - VŒU DE BERTIL FORT RELATIF À LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE QUATRE LOTS SITUÉS AU 21 BOULEVARD DE LA CHAPELLE DANS LE 10 ^e ARRONDISSEMENT DE PARIS.....	61
10 2023 17 - VŒU DE BERTIL FORT RELATIF AU PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE.....	67
10 2023 18 - VŒU DE BERTIL FORT RELATIF À LA PROTECTION DANS LE FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE DES PARCELLES OCCUPÉES PAR DES CINÉMAS INDÉPENDANTS	67
10 2023 19 - VŒU DE BERTIL FORT RELATIF À L'ACCOMPAGNEMENT DES CENTRES DE LOISIRS PARISIENS ET DES ÉCOLES PARISIENNES À VENIR ASSISTER À DES ÉPREUVES LORS DES JOP 2024	64
10 2023 20 - VŒU DE BERTIL FORT RELATIF À LA BAISSÉ DE L'AIDE FINANCIÈRE À L'ACHAT DE VÉHICULES À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) PAR LA VILLE DE PARIS POUR LES PERSONNES PHYSIQUES DOMICILIÉES À PARIS	66

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Léa VASA

La séance est ouverte à 18h42.

Hommage à Tony DREYFUS, ancien ministre, ancien député de Paris et ancien maire du 10^e arrondissement

Mme CORDEBARD ouvre la séance en rendant hommage à Tony DREYFUS, ancien maire du 10^e arrondissement dont elle avait été l'adjointe en charge de la culture. C'est avec émotion que Madame la Maire honore la mémoire de l'homme politique qui l'avait formée en tant que jeune élue et aux côtés duquel elle avait milité au sein du parti socialiste. Son engagement, son courage et ses combats politiques l'ont profondément marquée et inspirée, et elle souhaite saisir l'occasion pour en évoquer le souvenir.

Tony DREYFUS était, avant tout, l'homme qui avait permis à la gauche de conquérir en 1995 le 10^e arrondissement qui, depuis l'après-guerre, avait toujours été dirigé par la droite et souffrait d'une réputation d'arrondissement délaissé. Avant d'être élu maire du 10^e, il jouissait déjà d'une vaste popularité comme avocat de la CFDT et des ouvriers de l'usine Lip de Besançon. Compagnon de route de Michel ROCARD, il avait été secrétaire d'État de 1988 à 1991 au sein de son gouvernement, chargé de l'économie sociale et solidaire, et notamment du RMI, de la CSG et du développement des mutuelles. Tony DREYFUS était aussi un homme avec un carnet d'adresses impressionnant. Il connaissait tout le monde et assumait volontiers le rôle de « facilitateur » pour faire avancer des dossiers grâce à un travail très apprécié qui se déroulait dans l'ombre.

C'est sa candidature aux élections municipales de 1995, aux côtés de Bertrand DELANOË qui lui avait permis de devenir maire du 10^e arrondissement et de gagner au fil des années la confiance de ses habitants. Ceux-ci le voyaient traverser leurs quartiers, pipe à la bouche et lunettes au bout du nez, et connaissaient ses petites habitudes. Bien que Tony DREYFUS n'ait jamais vécu dans le 10^e, et qu'il ne s'en soit jamais caché, il s'y sentait à sa place et aimait le mélange de cultures, la richesse de parcours et les histoires personnelles de celles et ceux qui vivaient dans « son petit New York ». Le samedi matin, il se rendait souvent chez le marchand de journaux de la rue Bouchardon et, plus tard, au bistro « Le Réveil du 10^e » pour déjeuner avec du pâté de campagne et un verre de Menetou-Salon ; le samedi, il faisait ses son marché rue du Faubourg Saint-Denis et discutait avec les commerçants. Il était fier de ses racines et rappelait souvent que sa famille était originaire de Smyrne et s'était installée dans le Faubourg.

En tant que maire, Tony DREYFUS avait su s'entourer d'une équipe fidèle dont faisaient partie ses premiers adjoints, Michel OTTAWAY et Rémi FÉRAUD, ainsi que Sylvie SCHERER, Véronique DUBARRY, Alain LHOSTIS, Jean-Pierre LEROUX, Mme CORDEBARD et les élu.e.s qui, vingt ans durant, l'avaient accompagné dans ses combats en faveur du 10^e arrondissement. Tous se souviennent d'un maire à l'écoute, dont la porte leur était toujours ouverte comme elle l'était à ses collaborateurs, aux habitants, aux commerçants et aux associations. Il écoutait les différents avis et respectait les opinions d'autrui, même celles de l'opposition, car il aimait créer des liens sociaux, politiques et économiques, parler aux gens et comprendre leurs

préoccupations pour les aider. Sa phrase préférée était : « Que puis-je faire pour vous ? ». En tant que maire et député, il avait toujours défendu l'idée que pour faire avancer les projets et améliorer les conditions de vie des Parisiens, il fallait réunir des personnes issues d'horizons différents et avec des sensibilités divergentes en tirant le meilleur parti de chacune d'entre elles.

Toutes les qualités qu'il avait mises à profit du 10^e arrondissement, Tony DREYFUS les avait acquises et développées grâce à son parcours d'avocat. Ses fonctions publiques ne lui empêchaient pas de se rendre chaque jour dans son cabinet de l'avenue Victor-Hugo, où il travaillait aux côtés de sa femme Françoise, de Guy CARCASSONNE et de son associé de longue date Jean-Etienne GIAMARCHI. Dès son entrée en fonction en 1995, il avait compris qu'en politique il était nécessaire de parvenir à des compromis et d'accepter les points de vue différents des élus qui composaient sa majorité. Il savait également défendre des idées controversées avec beaucoup de courage, comme dans le cadre des affaires scolaires - sujet auquel il attachait beaucoup d'importance - en travaillant avec Jean-Pierre LEROUX à améliorer la qualité de vie dans les écoles, ou en soutenant des projets sanitaires et sociaux très ambitieux comme l'implantation de la « Boutique » de la rue Beaurepaire destinée aux usagers de drogues, et cela malgré une levée de boucliers assez spectaculaire de la part des riverains. Il s'était aussi engagé dans la lutte contre le sans-abrisme en favorisant l'installation de nombreux centres d'hébergement et en défendant, aux côtés d'Emmaüs et de France terre d'asile, l'ouverture d'un centre d'accueil pour les réfugiés. Le soutien qu'il avait apporté avec Alain LHOSTIS aux hôpitaux du 10^e arrondissement était également sans faille.

C'est à Tony DREYFUS et à son équipe municipale que le 10^e arrondissement doit son évolution positive. En tant que maire, il avait accepté de mener des batailles aux côtés des associations et des structures sociales existantes, dont il comprenait la valeur. Il avait donné un véritable élan à la démocratie locale en travaillant à la mise en place des conseils de quartier et en y participant. Un grand nombre de projets d'urbanisme qui structurent aujourd'hui le 10^e arrondissement ont été impulsés par Tony DREYFUS, comme l'enclos Saint-Lazare. Ancienne prison de femmes, ancien dispensaire, celui-ci a été transformé par sa volonté en un lieu emblématique qui accueille aujourd'hui une crèche et une école, une médiathèque et un centre social ainsi qu'un gymnase. Mme CORDEBARD est fière d'avoir pu achever avec Rémi FÉRAUD le travail initié par Tony DREYFUS, avec l'agrandissement du square Alban-Satragne et la réhabilitation de la chapelle. L'élargissement des trottoirs du boulevard de Magenta avait également été voulu par Tony DREYFUS, ainsi que la piste cyclable qui s'était inscrite en 2004 dans la nouvelle politique parisienne en faveur des mobilités douces. Tony DREYFUS avait aussi mené le combat pour la création du « balcon vert », qui en 2019 est devenu le jardin Marielle Franco. Avec l'association Canal et les élus socialistes, communistes et écologistes, il s'était battu pour bloquer le chantier du jardin Villemin qui, à l'époque, était promis à un promoteur immobilier et qui constitue aujourd'hui l'un des poumons verts du 10^e arrondissement. C'est toujours à Tony DREYFUS que l'on doit la piétonisation des berges du Canal Saint-Martin le dimanche.

Tous les projets animés par Tony DREYFUS ont profondément marqué le 10^e arrondissement. Du sanitaire au social en passant par les affaires scolaires, l'urbanisme et la culture, ils ont été menés avec courage par un homme qui n'avait pas peur de s'engager et qui savait traduire les changements de la société française en actes concrets. Mme CORDEBARD exprime le vœu que le nom de Tony DREYFUS soit attribué à un lieu du 10^e arrondissement, afin que son souvenir y demeure vivant. Elle propose ensuite aux élu.e.s d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Les élu.e.s et le public se lèvent pour observer une minute de silence.

Mme CORDEBARD remercie l'ensemble des personnes présentes et invite ses collègues à prendre la parole.

Mme SCHERER rappelle qu'elle avait côtoyé Tony DREYFUS dans l'exercice de ses fonctions municipales pendant treize ans. Il comptait beaucoup pour elle, en dépit du fait que leurs premiers rapports, à l'occasion des élections de 1995, avaient été assez « rugueux » et que les premières semaines de Mme SCHERER en tant qu'élue avaient été assez rudes. La délégation qu'elle sollicitait était quelque peu originale car elle demandait « les relations avec les résidents étrangers ». Cependant, Tony DREYFUS avait une réelle conscience de la diversité ethnique et culturelle qui faisait la richesse du 10^e arrondissement, qualifié par lui de « petit New York » dans une interview donnée au *Parisien*. Ainsi, il n'oubliait jamais d'apposer sa signature aux courriers que Mme SCHERER lui présentait chaque semaine afin d'attirer l'attention du préfet de Police sur certaines situations qui devaient être régularisées, en s'impliquant personnellement lorsqu'il s'agissait de dossiers particulièrement délicats.

Tony DREYFUS était présent presque tous les jours à la mairie et Mme SCHERER « débarquait » souvent dans son bureau pour lui faire part des problèmes qu'elle avait rencontrés dans l'arrondissement. Il l'accueillait en disant « Que puis-je faire pour vous ? » et lui prêtait toujours une oreille attentive. Si le dossier le convainquait, il agissait avec détermination pour le faire aboutir. En tant que maire d'arrondissement, il avait été le premier à Paris à soutenir l'application de la loi Vivien, permettant d'exproprier des immeubles considérés insalubres et à se battre pour la création de logements sociaux. La ténacité constituait l'un des traits de caractère qui lui étaient propres. Convaincu de la nécessité d'implanter dans l'arrondissement un équipement pour accueillir les usagers de drogues, il n'avait pas cédé à la pression d'une partie des habitants et avait permis à l'association Charonne d'ouvrir la Boutique de la rue Beaurepaire. Au moment de la libération des locaux de l'Hôpital Saint-Lazare, c'est grâce à lui que le quartier Saint-Denis avait pu se doter d'équipements municipaux dont il était totalement dépourvu. Même si l'une de ses phrases fétiches était « Ce n'est pas de l'auto-gestion ici ! », Tony DREYFUS avait été l'un des premiers maires d'arrondissement à réactiver le dispositif de concertation citoyenne et à favoriser la création des conseils de quartier.

Tony DREYFUS et Mme SCHERER avaient quitté leurs fonctions municipales en même temps, en 2008, mais ils avaient continué à entretenir des relations en s'appelant par téléphone ou en déjeunant ensemble de temps en temps. L'intérêt et le profond attachement de l'ancien maire pour le 10^e arrondissement n'avait pas faibli après la fin de son mandat, et il s'exprimait entre autres en encourageant les projets de son ancienne élue. Si un grand nombre de différences existait entre eux, ils avaient au moins un point commun en tant qu'adhérents de l'association des anciens de l'UNEF. En réaffirmant le grand respect et la grande affection qu'elle nourrissait pour Tony DREYFUS, Mme SCHERER souhaite témoigner à sa famille toute l'expression de sa sympathie.

Mme PATRICE observe qu'à l'échelle du 10^e arrondissement, la disparition de Tony DREYFUS coïncide avec la fin d'une époque. Cette figure du socialisme parisien a grandement contribué à la conquête progressive de la capitale de la part de la gauche, conquête qu'il avait entamée en 1989 avec sa première élection au Conseil de Paris. Il a été l'homme du RMI, de l'économie sociale et solidaire promue sous le gouvernement de Michel ROCARD et la présidence de François MITTERAND, celui qui a permis d'opérer la bascule entre la droite et la gauche dans le 10^e, où il a accepté d'épouser certains combats impulsés par les élus communistes.

Même si elle ne l'a pas connu personnellement, Mme PATRICE souhaite rendre hommage à un homme aux engagements politiques forts et aux multiples passions, qui avait mis sa force de conviction d'avocat au service des mouvements syndicaux et des ouvriers de l'usine Lip de Besançon, et qui avait favorisé l'accès à l'art et à la culture. Les personnalités issues de tous horizons qui étaient présentes à ses funérailles témoignent d'ailleurs de la multiplicité et de l'hétérogénéité de ses engagements. Elles ont toutes souligné la grande attention que Tony DREYFUS portait à ses interlocuteurs, toujours prêt à leur proposer son aide et son soutien. À propos de ses passions, Mme PATRICE rappelle qu'il aimait les courses de chevaux et qu'il suivait avec enthousiasme le Grand Prix d'Auteuil et de Longchamp, où il était possible de le croiser aussi bien que dans l'Hémicycle, à la mairie du 10^e ou dans les rues de l'arrondissement. Avant d'adresser ses condoléances à sa famille et à ses proches au nom des élu.e.s communistes, Mme PATRICE assure qu'elle veillera, dans le cadre de ses fonctions, à faire en sorte que le 10^e arrondissement n'oublie pas le nom de Tony DREYFUS.

M. FORT n'a jamais croisé le chemin de Tony DREYFUS, celui-ci ayant quitté la vie politique en 2012, mais il souhaite néanmoins lui rendre un hommage sincère et respectueux en tant que membre de l'opposition. Il profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui l'ont connu, qui l'ont combattu politiquement pour certaines, et qui ont bien voulu parler de lui avec M. FORT. Conseiller de Paris en 1989, secrétaire d'État dans le gouvernement de Michel ROCARD, maire du 10^e arrondissement en 1995 après Claude CHALLAL et député à partir de 1997 après Claude-Gérard MARCUS, Tony DREYFUS était un homme engagé qui respectait ses adversaires politiques à commencer par les militants, qui se souviennent de lui comme de quelqu'un toujours à l'écoute, agréable et courtois.

En tant que représentant de la « deuxième gauche », chère à Michel ROCARD, il était un pragmatique qui avait la volonté de faire évoluer l'arrondissement pour améliorer les conditions de vie de ses habitants. En 1995, il avait ainsi opéré la bascule démocratique et permis l'alternance dont le 10^e avait besoin pour se relancer. Au nom de son groupe politique, M. FORT souhaite présenter ses plus sincères condoléances à la famille, aux proches et aux camarades politiques de Tony DREYFUS.

M. SIMONDON souhaite honorer à son tour la mémoire de Tony DREYFUS en rappelant le parcours de cet enfant de l'après-guerre engagé dans les combats de son époque : la décolonisation et l'opposition à la guerre d'Algérie, la mobilisation étudiante et la vice-présidence de l'UNEF, la réinvention sociale qui deviendra la « deuxième gauche », le soutien au monde ouvrier dans le cadre notamment des usines Lip de Besançon. Candidat PSU à différentes élections, proche de Michel ROCARD, étroitement lié au monde syndical et au monde économique, Tony DREYFUS avait une vision très sociale-démocrate du compromis au service du progrès.

Il était un homme parfois déconcertant, en particulier dans ses méthodes de campagne, comme M. SIMONDON avait eu l'occasion de le constater en préparant sa campagne législative en 2002. Déterminé dans ses convictions, solide dans ses grands combats, il était en même temps ouvert au dialogue et intéressé à la diversité des parcours de vie qui constituait à ses yeux la richesse de son « petit New York ». Les élu.e.s qui l'avaient accompagné dans le cadre de ses fonctions, à commencer par Rémi FÉRAUD qui était son premier adjoint et ensuite son successeur et par Alexandra CORDEBARD qui était son adjointe à la culture et sa suppléante aux législatives, ainsi que tous les militants de gauche lui sont redevables de leur capacité à agir courageusement.

Avec sa victoire sur la droite en 1995, Tony DREYFUS avait en effet montré son savoir-faire et ancré la gauche dans le 10^e arrondissement. À travers la lutte contre le mal-logement, la défense des familles et des travailleurs sans-papiers et la prise en charge de la toxicomanie, il avait permis à la gauche d'être en permanence dans la traduction concrète sur son territoire des valeurs de solidarité et d'innovation sociale auxquels il était profondément attaché. C'est sur les fondements posés par Tony DREYFUS que l'équipe municipale actuelle construit ses propres projets. Au nom des élu.e.s socialistes, M. SIMONDON souhaite transmettre à sa femme Françoise et à ses proches tout son soutien, ainsi que l'expression de son respect et de sa profonde reconnaissance.

Mme CORDEBARD remercie les élu.e.s qui sont intervenus et rappelle qu'un Livre d'Or a été ouvert en mairie pour permettre à celles et à ceux qui le souhaitent d'écrire un mot en hommage à Tony DREYFUS. Madame la Maire propose ensuite d'entamer l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

ORDRE DU JOUR

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office

10 2023 03 - Désignation du secrétariat de séance

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose la désignation au bénéfice de l'âge de Léa Vasa comme secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

10 2023 04 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 7 mars 2023

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de demandes de modifications, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 7 mars 2023.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Débat organisé (art. 28 du règlement intérieur) relatif au Plan Local d'Urbanisme, auquel est rattachée la délibération DU 33, ainsi que les vœux 10 2023 17 et 10 2023 18

Mme CORDEBARD rappelle que la Ville souhaite se doter d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme et que le débat le concernant se tiendra au Conseil de Paris du mois de juin. Ce débat fait suite à celui sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui s'est déroulé en novembre 2021. La préparation

du nouveau PLU représente un travail énorme réalisé par l'exécutif municipal, aidé par de nombreux élu.e.s locaux. À l'issue de son vote, suivra une enquête publique en vue d'une adoption définitive en 2024. Madame la Maire invite M. SIMONDON et M. FORT à présenter, respectivement, la délibération DU 33 et les vœux 10 2023 17 et 10 2023 18, qui sont rattachés au débat sur le PLU. Chaque groupe politique aura ensuite à disposition dix minutes pour intervenir.

2023 DU 33 - PLU - Révision - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON est fier de présenter le résultat d'un travail qui est le fruit des concertations multiples qui se sont déroulées au cours des trois dernières années. Le document qui en est issu et qui est soumis au débat des conseils d'arrondissement et ensuite à celui du Conseil de Paris, représente la concrétisation des innovations portées par la Ville depuis la précédente mandature dans l'objectif de réinventer le rapport à la construction. Le PLU s'applique en effet à chaque demande d'autorisation d'urbanisme, les permis de construire entre autres, et donne à la Ville de Paris un temps d'avance sur les autres métropoles en fixant une méthode de développement solidaire et durable pour les prochaines années.

Le nouveau PLU place avant tout la construction au service du Plan Climat, la réhabilitation devenant la norme et la démolition l'exception. Par ses règles, il accompagne les projets qui financent la rénovation thermique, la création de végétalisation supplémentaire en cœur d'îlot et les dispositifs de performance énergétique. Il privilégie le recours à matériaux biosourcés pour la construction et favorise la protection des arbres d'alignement le long des routes, avec la perspective de sanctuariser des espaces verts protégés, comme l'impasse Boutron dans le 10^e arrondissement, et de protéger les arbres remarquables comme celui de place de la République. Il encourage également l'implantation de nouveaux arbres dans les zones qui en sont déficitaires et assure une renaturation de la ville grâce à des projets de parcs de grande envergure.

Le nouveau PLU est, bien évidemment, au service du logement social et de la mixité, son objectif étant d'atteindre 40% de logement public à l'horizon 2035. Il pérennise et renforce les concepts qui ont permis de développer le logement social à Paris et les met à jour avec la création d'une zone d'hyper-déficit en logement social dont les objectifs sont plus poussés par rapport à ceux de l'ancien PLU. 1 000 emplacements sont réservés au logement dans tout Paris et 70 dans le 10^e arrondissement, où il sera possible de continuer à développer le logement avec, en plus, des bonus de surélévation pour les projets de logement familial et social. Un projet de création d'espaces verts et de logements complémentaires concerne la parcelle qui est actuellement occupée par l'hôpital Fernand Vidal.

M. SIMONDON termine sa présentation en évoquant les objectifs de vitalité commerciale, de proximité des services et des équipements publics, ainsi que les réserves spécifiques concernant la santé, la culture et la protection renforcée des commerces et de l'artisanat, notamment pour le quartier Sainte-Marthe dans le 10^e arrondissement, ou la lutte contre la mono-activité et pour la diversité commerciale, en particulier pour

le secteur Château d'Eau. Tous ces éléments, qui étaient déjà présents dans le PADD, sont maintenant détaillés dans le nouveau PLU.

M. FORT informe qu'il souhaite découper son intervention en trois temps en commençant par présenter ses vœux et en détaillant ensuite les éléments qui, à son sens, manquent dans le nouveau PLU pour enfin poser des questions.

Vœu 10 2023 17, relatif à la protection des parcelles occupées par des cinémas indépendants.

Considérant l'enjeu en matière de biodiversité à Paris ;

Considérant que malgré le « plan moineaux » initié par la Mairie de Paris en lien avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), 73% des moineaux ont disparu des toits, des espaces verts et des balcons parisiens entre 2003 et 2016 selon l'Agence parisienne du Climat ;

Considérant que pour se maintenir la faune sauvage a besoin de pouvoir trouver des zones de repos, d'alimentation et de reproduction ;

Considérant que la rénovation et la réhabilitation du bâti parisien existant peut être compatible avec la préservation des espèces anthropophiles qui nichent dans les cavités et anfractuosités des constructions humaines, tels que les moineaux ou les martinets ;

Considérant que la conservation de friches urbaines, notamment sur la zone de l'ancienne « petite ceinture », peut contribuer à la préservation d'habitats pour la nature en ville ;

Considérant que la disparition ou diminution d'espèces sauvages à Paris contribue à un appauvrissement du génome et de la biodiversité en général ;

Considérant que l'effondrement de la biodiversité rend urgent le besoin de réagir, notamment en évaluant l'empreinte de nos futures constructions et réhabilitations urbanistiques ;

Considérant la révision du Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique de Paris à l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris ;

Bertil FORT émet le vœu que la Ville de Paris dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique :

- **Encourage l'accueil et la préservation de la nature en ville en créant des refuges (cavités, anfractuosités, etc.) pour les espèces sauvages parisiennes (chauves-souris, oiseaux, insectes, etc.) ;**

- **Encourage la création de corridors écologiques pour connecter des réservoirs de biodiversité entre eux, afin de garantir aux espèces de bonnes conditions pour vivre, se déplacer et se reproduire ;**
- **Intègre une prise en compte des enjeux de biodiversité dans les projets urbanistiques conduits par la Ville de Paris et évalue à échéance régulière l'empreinte sur la biodiversité.**

Vœu 10 2023 18, relatif à la protection de la biodiversité (voir VCEUX).

Considérant la présence de trois cinémas indépendants dans le 10^e arrondissement de Paris ;

Considérant la nécessité de préserver ces lieux de diffusion essentiels à la filière du cinéma indépendant, ces cinémas accueillant notamment les films de distributeurs indépendants (fictions et documentaires) ;

Considérant la révision du Plan Local d'Urbanisme de Paris ;

Considérant le Plan Local d'Urbanisme comme un outil stratégique pour la préservation du patrimoine et des équilibres dans les quartiers, notamment entre logements, commerces, équipements de proximité et services publics ;

Considérant l'opportunité de cette révision du Plan Local d'Urbanisme pour renforcer les moyens de protection des lieux culturels à forte dimension symbolique pour le rayonnement culturel de Paris et ce qui en fait une ville à nulle autre égale sur le plan international ;

Bertil FORT émet le vœu que la Ville de Paris :

- **Inscrive, dans le Plan Local d'Urbanisme, une protection particulière de type « espace réservé à un équipement à vocation culturelle et cinématographique » pour les parcelles occupées par des cinémas indépendants.**

Après avoir présenté ses vœux, M. FORT observe que le nouveau PLU est un véritable « pavé » que la Ville de Paris a transmis aux élu.e.s seulement deux semaines plus tôt, ce qui ne laisse pas suffisamment de temps pour lire et étudier des centaines de pages. Ce problème aurait pu être évité si l'ensemble des groupes politiques présents à l'Hôtel de Ville avaient été associés à sa conception et si l'exécutif les avait tenus au courant des évolutions du PLU. En ce qui concerne les éléments manquants, M. FORT évoque l'absence de réglementation dans la lutte contre la mono-activité commerciale, ainsi que dans celle contre la division des locaux commerciaux en plusieurs magasins de fortune, le plus souvent de téléphonie mobile. L'engagement municipal relatif à la hauteur des immeubles parisiens lui paraît également trop faible car, en dépit de l'intention proclamée de la limiter, dans le nouveau PLU aucun dispositif n'empêche de continuer à voter en Conseil de Paris des dérogations pour certains projets urbanistiques.

La place à donner aux familles, notamment au sein des nouvelles constructions, manque de critères pour fixer un pourcentage garantissant la taille des logements sociaux qui leur seront attribués. Le nouveau PLU manque également d'ambition pour lutter contre la transformation de logements en bureaux, ce qui devrait constituer une priorité à Paris. Deux autres points problématiques concernent respectivement la protection de la cohérence entre les futurs projets urbanistiques et la richesse culturelle, patrimoniale et architecturale de Paris ainsi que les garanties sur l'accélération de la rénovation du parc social de la Ville.

Pour terminer son intervention, M. FORT souhaite souligner que les objectifs affichés dans le nouveau PLU entrent en contradiction avec le bilan de la majorité municipale qui cependant, dans les slogans de ses campagnes électorales de 2014 et de 2020 proclamait déjà sa la volonté de créer une ville inclusive, solidaire, au patrimoine préservé, résiliente, durable, décarbonée, productive, attractive et actrice de la métropole. Il n'en reste pas moins que les projets réalisés au cours des neuf années de mandature vont à l'encontre de ces objectifs. En effet, la Ville consacre chaque année seulement 25 millions d'euros à la préservation du patrimoine, les promesses de végétalisation n'ont été maintenues qu'en partie parce qu'elles étaient irréalisables et, au contraire, la bétonnisation a continué comme en témoigne le projet Bercy-Charenton ou celui de la tour Triangle. Entre 2006 et 2020, plus de 1 477 projets de surélévation d'immeubles ont par ailleurs été validés.

En ce qui concerne le logement, 3% des locaux commerciaux ainsi que 18 000 logements privés sont vides, alors que 12 400 Parisiens quittent en moyenne la capitale chaque année depuis 2014. La majorité municipale a aggravé le problème de la densification urbaine en construisant sur les dernières parcelles disponibles plutôt que de créer des espaces de respiration, de verdure et de repos. La politique des loyers capitalisés a prélevé près de 250 millions d'euros sur les fonds des bailleurs sociaux en empêchant ces derniers de réaliser les rénovations dont certains immeubles auraient grandement besoin. En revanche, la création des cours oasis, des rues aux écoles et des pistes cyclables représentent des réussites indéniables.

M. FORT estime que les contradictions entre les objectifs du PLU et le bilan de la majorité municipale reflètent les contradictions existantes au sein de celle-ci, et notamment entre les ambitions des élus communistes qui souhaitent construire plus de logements sociaux et celles des élus écologistes qui souhaitent créer plus d'espaces verts. À l'instar de nombreux Parisiens, M. FORT ne fait plus confiance à la majorité municipale en matière de transformation urbaine et votera ainsi contre la délibération DU 33 et l'adoption du nouveau PLU.

M. JOUSSELLIN observe que l'adoption du nouveau PLU représente une décision très politique, car elle dessine la ville de demain telle qu'elle a été pensée par les groupes qui constituent la majorité municipale. M. FORT a raison de voir les engagements de la campagne de 2020 traduits dans le nouveau PLU, car ces engagements sont toujours d'actualité et les promesses seront maintenues. Il ne s'agit pas d'un accord minimaliste mais, bien au contraire, d'un accord très ambitieux se proposant de faire de Paris une ville pour toutes et tous qui se prépare et s'adapte au changement climatique tout en luttant résolument contre celui-

ci. En votant en Conseil d'arrondissement la délibération DU 33, c'est un 10^e plus solidaire et écologiste que les élu.e.s appellent de leurs vœux.

Ce futur PLU contient en effet plus de 70 réserves pour créer de nouveaux logements sociaux, dont une trentaine d'adresses qui n'étaient pas présentes dans l'ancien et qui se situent dans des secteurs très déficitaires en logements sociaux. Des réserves ont également été introduites sur quatre immeubles du 10^e confiés à la foncière créée en début de mandature visant à distinguer le foncier du bâti pour permettre aux classes moyennes de devenir propriétaires. Au niveau parisien, des règles importantes ont été fixées en ce qui concerne l'autorisation à surélever, l'interdiction de construire des bureaux dans l'ouest parisien ou l'obligation pour toute construction de plus de 500 m² de surface d'intégrer 30% de logements sociaux dans les quartiers déficitaires et 50% dans les quartiers hyper-déficitaires. Cela permettra, d'une part, un rééquilibrage entre les quartiers et, d'autre part, d'atteindre 40% de logements publics à l'horizon 2035. M. JOUSSELLIN estime que l'intervention de M. FORT est contradictoire, car celui-ci accuse la majorité de ne pas faire assez pour le logement alors qu'il vote régulièrement contre toute délibération en faveur des logements sociaux.

La volonté d'avoir un 10^e plus solidaire se lit aussi dans l'effort de créer un meilleur service public. Cinq nouvelles réserves permettront ainsi l'ouverture de nouveaux centres de santé de proximité conventionnés en secteur 1. Au niveau parisien, ce sont 80 réserves qui entrent dans le nouveau PLU. Les élu.e.s communistes ont demandé et obtenu une orientation d'aménagement programmé thématique afin de mettre en cohérence les objectifs de santé publique avec les objectifs urbanistiques, sociaux et écologiques. La protection du marché sera garantie par le nouveau PLU grâce à l'encadrement des Airbnb et à la lutte contre l'ubérisation, les *dark stores*, les *kitchen stores* et la mono-activité. De nouvelles mesures de sauvegarde ont été pensées pour protéger les activités culturelles et artisanales en empêchant de transformer des locaux commerciaux en meublées touristiques dans des zones identifiées comme « tendues », telles que le quartier Sainte-Marthe.

Plus d'une centaine de parcelles ont été réservées pour créer de nouveaux espaces verts qui permettront d'avoir un 10^e arrondissement plus écologique où les habitant.e.s pourront mieux respirer. La fausse opposition dénoncée par M. FORT entre les logements sociaux et les espaces verts est mise à mal par le nouveau PLU. Concilier les deux ambitions est possible, comme le montrent les 350 hectares d'espaces verts supplémentaires qui seront ouverts à Paris d'ici 2040. Les élu.e.s communistes remercient Mme CORDEBARD et M. SIMONDON pour leur contribution importante à la réalisation du nouveau PLU, en faveur duquel ils voteront sans hésiter. Deux questions liées au 10^e arrondissement demeurent cependant. Plusieurs réserves pour les équipements de santé sont localisées dans le quartier de la Gare du Nord, mais aucune d'entre elles sur le site de l'hôpital Fernand Vidal. Pourtant l'accord de mandature stipulait la création d'une maison de retraite sur ce site. M. JOUSSELLIN voudrait savoir s'il est prévu que l'une des cinq réserves destinées aux équipements de santé abritera une maison de retraite. Il voudrait également savoir quelle est la politique des nouvelles places en crèche, car aucun équipement « petite enfance » n'est fléché

sur l'impasse Boutron en dépit de ce qui était prévu, et connaître le taux de familles qui restent sans solution de garde pour comprendre si la création de nouveaux modes de garde sera nécessaire dans le 10^e.

En ce qui concerne les deux vœux présentés par M. FORT, M. JOUSSELLIN indique que les élu.e.s communistes voteront contre. En effet, si le vœu sur les cinémas indépendants peut de premier abord sembler une très bonne idée, les exploitants de ces cinémas ne souhaitent pas que l'on inscrive dans le nouveau PLU une protection particulière pour les parcelles qu'ils occupent. Quant au vœu sur la biodiversité, les élu.e.s communistes estiment qu'il n'est pas utile de le voter car la biodiversité est déjà bien défendue dans le nouveau PLU.

M. BONNIER estime que la délibération DU 33 est l'une des plus importantes que les élu.e.s sont amenés à voter depuis le début de la mandature, car elle concerne les règles d'urbanisme qui vont façonner la ville de Paris dans les dix ou quinze prochaines années. Ce nouveau PLU Bioclimatique vise à adapter la ville aux conséquences du dérèglement climatique en protégeant davantage la biodiversité, en luttant contre les îlots de chaleur, en renforçant la végétalisation partout où il est possible et en encourageant les économies d'énergie notamment dans le bâti. Il vise également à concilier cet objectif avec celui de la préservation de la mixité sociale, en amplifiant l'effort de production de logements sociaux pour parvenir d'ici 2035 à 40% de logements publics, dont 30% de logements sociaux, et en procédant à un vaste rééquilibrage entre l'est et l'ouest parisien. Ces deux objectifs peuvent effectivement paraître contradictoires, mais ils trouvent un équilibre dans le nouveau PLU qui propose un compromis capable de mettre d'accord toute la majorité municipale. Il n'est pas nécessaire de choisir entre se loger dignement à un prix abordable et habiter dans une ville vivable et respirable malgré le dérèglement climatique.

Ce nouveau PLU vise également à encadrer, voire entraver les activités de certaines plateformes numériques qui produisent des effets sociaux et environnementaux néfastes pour la ville. C'est le cas des meublés touristiques qui augmentent la pénurie de logements disponibles à des prix abordables, ainsi que des *dark stores* et des *kitchen stores* qui dégradent la qualité de vie dans les quartiers parisiens et affaiblissent les droits des travailleurs. Le nouveau PLU affirme aussi la nécessité de continuer à investir massivement dans les services publics et de poursuivre la création d'équipements de proximité, chère au concept de « ville du quart d'heure ». Il indique clairement sa volonté de préserver et développer l'artisanat et l'économie sociale et solidaire, sujet qui fait écho au combat mené dans le 10^e pour défendre le quartier de Sainte-Marthe contre la spéculation immobilière.

Si le nouveau PLU répond à des enjeux écologiques et sociaux, par sa méthode d'élaboration il répond aussi à des enjeux démocratiques. En effet, les Parisien.ne.s ont été largement associés à chacune des trois phases autour desquelles s'est articulée la concertation : la première phase de diagnostic en avril-juillet 2021, la deuxième phase sur les orientations du programme d'aménagement et de développement durable en janvier-avril 2022 et la troisième phase sur les orientations d'aménagement et de programmation et sur le règlement en automne 2022. Au total, la concertation a impliqué à Paris plus de 8 000 participants et a

suscité plus de 50 000 participations. Les conseils de quartiers, les associations et les groupements professionnels ont également été impliqués. De nombreuses contributions ont été déposées sur la plateforme numérique Idée.paris ou exprimées dans des réunions publiques, des ateliers participatifs ou des marches exploratoires. La Ville a fait le choix de se doter d'un dispositif complémentaire pour aller vers les publics les plus éloignés de la participation citoyenne, ceux des quartiers populaires ainsi que les enfants, ces derniers étant les premiers concernés par les changements climatiques à venir. Les élu.e.s du groupe Paris en commun voteront avec enthousiasme en faveur du nouveau PLU Bioclimatique.

Mme VASA souhaite saisir l'occasion pour remercier Emmanuel GRÉGOIRE d'avoir piloté un long débat axé sur la question : construire ou ne pas construire. Les positions des différents groupes de la majorité ont évolué depuis le début de cette discussion en trouvant un terrain d'entente qui leur a permis d'avancer et de concilier l'objectif d'une ville pour toutes et tous avec celui d'une ville vivable. Les élu.e.s écologistes ont apporté une contribution aux décisions qui ont été prises et voteront en faveur de la délibération DU 33.

En ce qui concerne la mixité sociale, il s'agissait tout d'abord de lutter contre la gentrification. Pour le faire, il a été décidé de contrôler et de limiter le développement des bureaux, tout particulièrement dans le centre et à l'ouest de Paris où la construction de nouveaux bureaux sera interdite, et de la permettre en revanche dans les zones qui ont besoin de relancer l'activité économique. Il a été également décidé d'intégrer des logements dans toute nouvelle construction de grosses zones de bureaux. La construction de nouveaux immeubles sera d'ailleurs conditionnée par l'impératif d'y intégrer du logement social. Tous ces mécanismes, qu'ils soient nouveaux ou qu'ils soient plus ambitieux, permettent d'aller plus loin dans la création de logement social et dans la promotion de la mixité.

Pour ce qui est de la ville vivable, c'est-à-dire adaptée aux changements climatiques, la mission menée par Alexandre FLORENTIN sur les vagues de chaleur a permis d'élaborer des plans d'action. Paris n'est pas prêt à vivre sous 50° C, mais elle devra s'adapter à le faire. Cette adaptation doit notamment passer par un sol vivant, un sol qui respire et qui laisse circuler un cycle de l'eau naturel grâce à la végétalisation massive. L'objectif pour le 10^e arrondissement est de créer l'équivalent de six nouveaux parcs de la Villette en transformant toutes les parcelles disponibles en espaces verts. Les critères de désimperméabilisation et de renaturation du sol doivent également guider la construction de toute nouvelle route. Le nouveau PLU établit également la fin des tours à Paris, la hauteur d'un nouveau bâtiment ne pouvant plus dépasser les 37 mètres. Il permet enfin de travailler sur la santé environnementale en interdisant la construction d'équipements destinés à accueillir des publics fragiles dans des endroits pollués et en créant notamment une zone de sécurité autour du périphérique dans laquelle il ne sera plus possible de construire. Mme VASA termine son intervention en évoquant le grand projet d'aménagement urbain autour de l'hôpital Fernand Vidal. Même si les élu.e.s écologistes n'ont pas obtenu une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sur ce secteur, elle estime que des adaptations sont encore à travailler, des équipements de santé sont encore à repenser et, surtout, que la création d'un espace vert de 5 000 m² est à encore à inscrire dans le PLU.

M. CLERWALL souhaite introduire au débat un bémol, qui se veut cependant très optimiste et volontaire, à propos d'un certain nombre de considérations d'économie urbaine qui, sous l'effet du changement climatique, commencent à susciter des interrogations des communautés scientifiques, des historiens et des économistes, et mettent en évidence un faisceau de risques sur lesquels il faudra être vigilants. Bien évidemment, il est opportun de saluer le nouveau PLU qui représente une étape importante vers la réalisation d'une ville plus vivable malgré l'impact de la crise climatique. La question qui se posera par la suite sera de savoir comment gérer les défis sociaux-économiques auquel Paris devra faire face dans cette transition conjointement à l'application du nouveau PLU.

Paris est confronté depuis une décennie à une décroissance démographique qui risque de s'aggraver davantage, la pénurie en logements sociaux ne permettant pas à tous les ménages modestes de rester en dépit des efforts du nouveau PLU pour améliorer la situation. Paris est une ville mondiale, une ville capitale au centre d'une région capitale dans une économie largement financiarisée et interconnectée. En conséquence, elle subit une pression foncière et immobilière spéculative croissante, pression qui est fortement liée au caractère et à la qualité de son patrimoine culturel et architectural. Le nouveau PLU contient un certain nombre de mesures qui sont à la fois des adaptations aux réalités à venir et des facteurs de valorisation au sens financier du terme. Des intérêts spéculatifs pour adapter la ville au réchauffement climatique risquent de faire augmenter le prix de l'immobilier et le marché locatif au détriment des ménages modestes et des petits commerces. L'exemple du quartier Sainte-Marthe est très parlant, car la mise en place du nouveau PLU ne pourra pas faire disparaître automatiquement la pression financière à laquelle sont soumises certaines activités artisanales et culturelles.

M. RAIFAUD souhaite simplement rappeler qu'il reste 300 hectares d'espaces verts à créer à Paris et 17 hectares dans le 10^e arrondissement - si l'on considère son territoire comme un dix-septième de celui de la capitale. C'est l'un des objectifs que le nouveau PLU a assigné à la majorité municipale et il faut travailler activement pour l'atteindre, notamment en récupérant un demi-hectare sur l'espace autour de l'hôpital Fernand Vidal, comme Léa VASA l'a indiqué.

M. SIMONDON répond à M. RAIFAUD que les arrondissements parisiens ne sont pas tous pareils, le 10^e se caractérisant entre autres par sa densité urbaine et par sa faible végétalisation. Chaque parcelle disponible sera utilisée pour créer des espaces verts, et des projets sont déjà prévus en ce sens. En revanche, il ne sera pas possible d'opérer à la même échelle que dans d'autres arrondissements disposant de surfaces plus importantes pour réaliser de grands aménagements.

En ce qui concerne le vœu de M. FORT sur les cinémas indépendants, deux raisons poussent le groupe Paris en commun à le rejeter en dépit de l'intérêt que ce vœu suscite et de sa bonne intention. Les professionnels en effet ne sont pas intéressés à inscrire les parcelles occupées par leurs établissements dans le nouveau PLU, d'une part parce qu'en tant que propriétaires ils devraient porter une charge complémentaire sur

l'avenir économique de leur exploitation, et d'autre part parce que le règlement relatif aux établissements culturels défini dans le nouveau PLU pourrait limiter leurs activités. Quant au vœu sur la biodiversité, le nouveau PLU inscrit déjà cette dernière dans ses orientations et programmations thématiques. Pour cette raison, le groupe Paris en commun votera contre. Par ailleurs, les critiques adressées par M. FORT au nouveau PLU semblent indiquer qu'il est d'accord avec ses propositions mais qu'il craint qu'elles ne soient pas appliquées. On ne travaille pas pendant trois ans à la réalisation d'un document pour ensuite ne pas tenir compte de ses dispositions. Les règles sont fixées par la loi et l'intention est de les respecter, les dérogations éventuelles peuvent intervenir seulement en certains cas après un accord politique. De la même manière, la transformation de logements en bureaux est strictement règlementée dans le nouveau PLU.

M. SIMONDON informe M. JOUSSELLIN qu'il existe des réserves pour des équipements de santé, parmi lesquels figurera une maison de retraite. La création de logements comme celle d'un espace vert est prévue dans l'aménagement du secteur autour de l'hôpital Fernand Vidal. Quant aux nouvelles places en crèche, il y a des projets qui sont liés à l'attractivité des postes de travail dans la petite enfance, attractivité qui permettrait d'ouvrir des établissements déjà existants.

Mme CORDEBARD tient à remercier, elle aussi, Emmanuel GRÉGOIRE pour son travail de coordination qui a permis au débat entre les différents groupes politiques de la majorité municipale de connaître des avancées significatives. Elle rappelle à ce propos que l'élaboration du nouveau PLU a été un long processus auquel les habitant.e.s ont été appelés à contribuer. Le document bien dense qui en est issu a été débattu maintes fois. Les enjeux qui ont été soulignés par les divers intervenants portent essentiellement sur la mixité sociale et la capacité d'adaptation de la ville de Paris aux changements climatiques, y compris lors d'épisodes de canicule importants, sur la réactivité des services publics et la mise à disposition des habitant.e.s d'aménagements urbanistiques et d'équipements adaptés aux enjeux climatiques.

Le nouveau PLU Bioclimatique peut beaucoup mais il ne peut pas tout. Il ne peut pas empêcher, par exemple, que des commerçants se livrent à des pratiques illégales. C'est à la loi de le faire et de punir les coupables. Il ne peut pas non plus décider de la taille des logements, l'ensemble des programmes de logement de la Ville se construisant en fonction des besoins qui peuvent évoluer dans le temps. Le nouveau PLU peut cependant beaucoup et c'est pour cette raison que les élu.e.s de la majorité le voteront ensemble en se proposant de faire en sorte qu'il profite au maximum au 10^e arrondissement et qu'il aide à réaliser les projets de mandature. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à voter la délibération DU 33 en rappelant que les deux vœux de M. FORT seront, quant à eux, votés en fin de conseil.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents	19
Nombre de votants	21

POUR	20	CONTRE	1
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à la majorité			

10 2023 05 - Communication IL ILL CA 2022

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD indique que la communication qu'elle va présenter concerne les dépenses réalisées dans le cadre des Investissements Localisés (IL) et des Investissements d'Intérêt Local (ILL) pour l'exercice 2022.

Au titre des IL, ce sont près de 6,2 millions d'euros qui ont été dépensés en 2022 dans le 10^e arrondissement contre 4,5 millions d'euros en 2021. Hors budget participatif, les dépenses d'investissement représentent 3 827 005,20 euros contre 2 635 305,74 euros en 2021. Les dépenses relatives aux projets du budget participatif d'arrondissement ont atteint 2 351 237,28 euros contre 1 895 034,58 euros en 2021. Dans l'espace public, les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 020 145,08, soit une progression significative de +73% par rapport à l'année 2021. Sur le patrimoine de voirie, plusieurs réfections de trottoirs et de chaussées ont été réalisées, notamment dans les quartiers populaires du 10^e rues Boy Zelenski, Francis Jammes et Juliette Dodu. S'agissant de l'aménagement du territoire, les crédits de la DVD ont permis de financer la réfection et la végétalisation de la rue Saint-Vincent-de-Paul.

Plusieurs projets issus du budget participatif de l'arrondissement (BPA) ont été réalisés, parmi lesquels les projets « Pour un meilleur passage de l'Industrie », qui devrait s'achever en juin 2023, et « Partager l'espace entre les piétons et les mobilités douces », qui s'est déployé dans le bas de la rue du faubourg Saint-Denis. S'agissant des espaces verts, pour améliorer le cadre d'accueil des familles et des passants, la DEVE a poursuivi les travaux de restructuration du square Aristide Cavaillé-Coll, ainsi que les opérations de rénovation d'aires de jeux dans le jardin Villemin et le square des Récollets. Le BPA a permis de financer plusieurs projets, dont la végétalisation des murs de la façade de l'école Pierre Bullet et de l'école Marseille.

Par ailleurs, sur l'espace public, plusieurs opérations ont été réalisées en 2022 en dehors du périmètre des investissements localisés pour financer la mise en œuvre de projets structurants pour le 10^e. Ces crédits, fléchés dans le cadre du dispositif « Embellir votre quartier », ont permis la réalisation de la rue aux écoles Belzunce et la piétonisation de la partie haute de la rue d'Alsace. Plusieurs autres projets de voirie ont été pris en charge sur des crédits centraux de la DVD, comme la rénovation de trois passerelles patrimoniales du Canal Saint-Martin, la piste cyclable bidirectionnelle de la rue La Fayette entre le métro Poissonnière et le boulevard de Magenta ou encore la première partie des travaux de pérennisation des pistes cyclables des Grands Boulevards. Enfin, dans le cadre du Plan Canicule de la Ville de Paris, la Mairie du 10^e est en train d'installer des brumisateurs dans chacun de ses jardins. En 2022, c'est le jardin Juliette Dodu qui en a bénéficié.

En ce qui concerne les équipements de proximité, le montant des investissements d'intérêt local atteint 3 920 613,05 euros, soit une hausse de +16% par rapport à 2021. Cette augmentation est imputable à la progression des dépenses en faveur des écoles. En effet, des opérations importantes ont été réalisées à l'école Récollets et plusieurs cours oasis ont été financées au sein des écoles Belzunce, du faubourg Saint-Denis et Pierre Bullet, ces deux dernières étant aujourd'hui achevées.

Au titre du budget participatif de l'arrondissement, en cohérence avec le Plan Climat de la Ville de Paris, des toitures solaires ont été installées sur l'ensemble immobilier collège Valmy-école élémentaire La Fayette et sur l'ensemble immobilier école élémentaire Marseille-collège Louise Michel. Concernant les crèches, 324 000 euros ont été dépensés en 2022 contre 229 384,95 euros en 2021 au titre de plusieurs opérations pour les crèches Récollets et Claude Vellefaux.

Pour les équipements culturels, les crédits dépensés, soit 303 000 euros contre 494 000 euros en 2021, ont été concentrés sur le conservatoire municipal Hector Berlioz. S'agissant des équipements sportifs et de jeunesse, ce sont 410 000 euros qui ont été dépensés contre 486 000 en 2021, notamment pour des travaux de sécurité dans les gymnases de la Grange-aux-Belles et Château-Landon. Une enveloppe de 224 000 euros a été utilisée pour les centres d'animation, en particulier pour des travaux au sein de l'Espace Jemmapes et du centre d'animation de la Grange-aux-Belles. À noter également que sur les équipements de proximité, une enveloppe de 868 000 euros, soit 22% des investissements, a été mobilisée pour la réalisation de travaux dans les équipements localisés dans les quartiers populaires de l'arrondissement.

Enfin, hors espace public et équipements de proximité, 237 000 euros ont été mobilisés sur les crédits de la DAE au titre du BPA « de la diversité commerciale et artisanale dans nos quartiers », qui vise à lutter contre la mono-activité et à sauvegarder l'artisanat dans les quartiers populaires. Cette somme a permis la préemption d'un atelier-logement situé 13 rue Jean et Marie Moinon.

Avant de présenter conjointement les délibérations 10 2023 06 et 10 2023 07, Mme CORDEBARD informe les élu.e.s que Dominique VERSINI a donné pouvoir à Paul SIMONDON et David DELPLANQUE à Isabelle DUMOULIN.

10 2023 06 - Avis sur le compte de gestion 2022 de l'état spécial d'arrondissement

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

10 2023 07 - Adoption du compte administratif 2022 de l'état spécial du 10^e arrondissement

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD explique que les deux délibérations qu'elle se propose de présenter conjointement traitent du même sujet et visent le même objectif, à savoir la validation des comptes 2022 de l'état spécial

de l'arrondissement. Le compte de gestion constitue une nouveauté, car il était auparavant voté directement en Conseil de Paris sans passer par l'avis des conseils d'arrondissement, sous le contrôle de l'adjoint à la Maire de Paris en charge des finances. Il s'inscrit dans la démarche de certification de ses comptes engagée par la Ville. Il s'agit donc des mêmes comptes et des mêmes chiffres qui sont certifiés, d'une part, par le comptable public et, d'autre part, par la Ville.

Les crédits ouverts en 2022 s'élèvent à 10 188 818,17 euros contre 9 381 757,54 euros en 2021. Les dépenses mandatées, qui concernent l'ensemble des paiements effectués par le comptable public sur l'état spécial, s'élèvent à 9 052 922,62 euros, soit + 612 000 euros par rapport à 2021. Le taux d'exécution reste stable en atteignant 89% contre 90% en 2021. Ainsi, les crédits à reporter sur l'exercice 2023 s'élèvent à 1 135 895,55 euros.

S'agissant de la dotation de gestion locale, qui comprend notamment le fonctionnement courant des équipements de proximité, le taux d'exécution s'élève à 92% contre 93% en 2021, soit 8 845 000 euros contre 8 937 000 euros en 2021. Sur le montant total des reports constatés à l'issue de l'exercice 2022, 297 000 euros sont des restes à réaliser (RAR) qui correspondent aux crédits engagés mais pour lesquels les factures sont parvenues après la clôture budgétaire. Les 460 000 euros restants constituent des reports libres d'emploi (RLE) et concernent essentiellement l'activité des crèches (190 000 euros), qui ont été confrontées à la rupture de nombreux marchés d'approvisionnement donnant lieu à des retards significatifs de commandes.

En ce qui concerne la dotation d'animation locale (DAL), le taux d'exécution en 2022 atteint 91% contre 95% en 2021. Un montant total de 733 147,20 euros a ainsi été mandaté en 2022 contre 896 660,91 euros en 2021. Les dépenses mandatées sur l'enveloppe « animation locale » sont de 354 067,53 euros contre 299 592 euros en 2021, soit une progression de + 55 000 euros, avec un taux d'exécution de 96% identique à celui de l'année 2021. Les crédits dédiés aux travaux non programmés dits « urgents » dans les équipements de proximité ont été intégralement engagés en 2022, tout comme en 2021, ce qui témoigne d'un effort continu concernant leur entretien. L'exécution de l'enveloppe de fonctionnement des conseils de quartier est en hausse et atteint 37% contre 26% en 2021, du fait du financement de l'organisation de plusieurs fêtes de quartier sur l'année. Mme CORDEBARD saisit l'occasion pour remercier Raphaël BONNIER pour son engagement.

S'agissant de la dotation d'investissement, 207 000 euros de crédits ont été mandatés contre 132 000 en 2021. Ils concernent principalement des dépenses liées au bâtiment de la mairie qui ont financé les travaux du cinquième étage, livrés en janvier 2023. De nouveaux locaux ont ainsi été aménagés pour le pôle de communication et les agents d'entretien de la mairie, ce qui a permis d'améliorer significativement leurs conditions de travail.

Concernant enfin la dotation d'investissement des conseils de quartier, 26 000 euros ont été mandatés, soit un taux d'exécution de 21%, au titre de la création et de l'hébergement de leur nouveau site internet. Pour mémoire, en 2021 aucun crédit n'avait été mandaté sur cette dotation.

M. FORT observe que les délibérations relatives aux comptes de l'état spécial de l'arrondissement sont toujours difficiles à lire, car les documents comptables qui les accompagnent ne permettent pas d'entrer dans les détails. Il est cependant possible de constater une augmentation depuis 2020 des dépenses effectuées par la Mairie du 10^e. Celles-ci sont en effet passées de 7,3 millions d'euros en 2020 - année, il est vrai, exceptionnelle à cause du confinement - à 8,4 millions en 2021 et à 9 millions d'euros en 2022, soit une hausse de 23% depuis 2020 et de 7% depuis 2021. Certaines de ces dépenses interpellent M. FORT, comme celles pour le matériel roulant qui, chaque année, coûte à la collectivité 115 000 euros, alors même que le 10^e arrondissement s'est doté de nouvelles pistes cyclables.

D'autre part, le taux d'utilisation des crédits alloués aux conseils de quartier en 2022 est de 35%, seulement un peu plus qu'en 2020 et 2021. Cela semble démontrer que les habitant.e.s ne se saisissent pas suffisamment des conseils de quartier. Il serait ainsi intéressant d'en connaître les raisons. M. FORT regrette également que les mairies d'arrondissement n'aient pas davantage d'autonomie financière pour gérer les projets de proximité. Les dépenses en matière de sécurité et de propreté, par exemple, sont encore centralisées, ce qui empêche les exécutifs locaux de prendre leurs propres responsabilités. Pour ces raisons, M. FORT préfère s'abstenir sur les deux délibérations.

Mme CORDEBARD fait noter à M. FORT que, grâce au travail de déconcentration et de territorialisation, la capacité de la mairie à gérer localement les budgets qui concernent la sécurité et la propreté a énormément augmenté lors de l'actuelle mandature. Il s'agit d'un progrès considérable, noté par tous les maires. Elle estime par ailleurs que Léa VASA et l'ensemble de son équipe sont suffisamment responsabilisés pour gérer ces budgets. Quant au matériel roulant, la mairie ne peut pas se passer de ces outils logistiques. Des économies ont été réalisées, notamment sur les déplacements de Madame la Maire, mais l'essentiel des dépenses doit assurer des besoins spécifiques liés principalement à des événements ou au transport de matériel.

Mme CORDEBARD annonce ensuite qu'elle va quitter la salle pendant le vote des délibérations sur les comptes de l'état spécial du 10^e arrondissement, et confie à M. ALGRAIN la présidence de la séance.

Mme CORDEBARD quitte la séance.

M. ALGRAIN invite les élu.e.s à se prononcer sur les deux délibération l'une après l'autre.

Résultat du vote de la délibération 10 2023 06 :

Nombre de conseillers présents	19
--------------------------------	----

Nombre de votants		21	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions	1	NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Résultat du vote de la délibération 10 2023 07 :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions	1	NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD réintègre la séance.

2023 DSOL 13 - Subventions (146 500 euros) à 15 associations et avenants aux CPO avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap

Rapporteur : Thomas WATANABÉ-VERMOREL

M. WATANABÉ-VERMOREL indique que les associations visées dans la délibération DSOL 13 participent toutes, d'une manière ou d'une autre, à l'émancipation des personnes en situation de handicap, comme Handinamik, Les auxiliaires des Aveugles et Tous pour l'Inclusion-TouPI avec lesquelles la Mairie du 10^e travaille régulièrement.

C'est l'occasion pour souhaiter la bienvenue à l'Espace Convivial Citoyen, qui a déménagé du 19^e arrondissement à la rue Bichat depuis quelques mois. Ce lieu est administré par Advocacy Paris-Île-de-France à qui il est proposé d'attribuer une subvention de 13 000 euros. Il s'agit d'un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM), axé sur la prise en charge des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap. Les adhérents cogèrent ce lieu, peuvent prendre des initiatives, rompre leur isolement et gagner en confiance en soi dans un esprit d'autogestion. Ils peuvent participer à différents ateliers et sorties culturelles. Environ 200 personnes fréquentent ce lieu. L'association organise également une action d'aide à l'accès aux droits qui propose un accompagnement individuel par des bénévoles formés. 350 personnes ont bénéficié de ce service en 2022.

C'est la pratique de la « pair aidance », qui traduit l'entraide entre personnes concernées par un handicap ou une maladie somatique ou psychique et qui est de plus en plus recommandée dans le cadre de l'autonomisation des patients, notamment en santé mentale. Advocacy Paris-Île-de-France est aussi à l'initiative d'un réseau de « pair advocacy » proposant une formation en présentiel ou à distance. « Pair aidance » et « pair advocacy » constituent des socles sur lesquels construire une nouvelle politique du

handicap, plus autogestionnaire et humaniste, car la France a actuellement une politique du handicap déséquilibrée en faveur de l'institutionnalisation. C'est une des revendications légitimes des mouvements anti-validistes que de rééquilibrer cette politique en faveur de l'autonomisation.

Mme DUMOULIN estime que la délibération DSOL 13 porte sur un sujet essentiel, celui de la considération et du respect de la dignité des personnes en situation de handicap. Il n'y a pas la moindre valeur pour les droits humains si on n'agit pas sans relâche pour les droits effectifs et pleins de toutes et tous, ainsi que le rappelle le préambule de la Constitution française. Cependant, la France est en retard par rapport à d'autres pays. À tous les niveaux, les représentant.e.s des pouvoirs publics ont ainsi le devoir de progresser, comme invite à le faire la délibération DSOL 13. Mme DUMOULIN rappelle à ce propos que le Comité des Droits sociaux du Conseil de l'Europe a indiqué la défaillance de l'État français concernant ses obligations vis-à-vis des personnes en situation de handicap et de leurs familles dans une décision rendue en décembre 2022. Il y a donc urgence à faire en sorte que, dans tous les domaines, les personnes en situation de handicap ne soient pas entravées dans l'exercice de leurs droits et dans leur vie familiale et professionnelle comme dans l'accès à l'éducation et aux services publics.

Mme CORDEBARD se félicite des avancées en matière de droits des personnes en situation de handicap, ainsi que de l'engagement des associations qui leur viennent en aide. Beaucoup de travail reste à faire pour que Paris devienne une ville plus inclusive et la contribution des associations est très précieuse.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DAE 19 - Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique (550 000 euros)

Rapporteur : **Éric ALGRAIN**

M. ALGRAIN informe que la délibération DAE 19 s'inscrit dans la volonté d'adapter la ville de Paris au changement climatique et contribue à l'objectif de sortir du plastique à usage unique. La sensibilisation des visiteurs à l'accès à l'eau potable gratuite participe en effet à la réduction des déchets. Cet enjeu est porté par des projets de la Résidence du Durable, située au quatrième étage de la Mairie du 10^e, dont l'un des

quatre axes de travail est justement la réduction des déchets dans l'arrondissement. L'accès à des ressources en eau comme la création d'îlots de fraîcheur est également un axe majeur du Plan Climat. Le 10^e arrondissement souffre d'un manque d'espaces verts, et la création d'îlots de fraîcheur contribue à accompagner la volonté de végétaliser toutes les parcelles disponibles.

Le modèle de fontaine qui a été retenu comporte un accès à l'eau potable et un système de brumisateurs, qui est écologiquement sobre et répond aux objectifs d'accessibilité universelle à l'eau. Tout le matériel est assemblé en circuit court en Île-de-France par une PME de la région. La délibération propose de décliner cet objectif dans 19 lieux touristiques parisiens, dont les abords de la Gare de l'Est dans le 10^e arrondissement. Il ne s'agit pas de propositions opportunistes liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, car depuis des années la Ville de Paris s'est emparée des enjeux touchant au réchauffement climatique et a l'intention de poursuivre les démarches pour y faire face.

M. JOUSSELLIN estime qu'augmenter le nombre des fontaines à Paris est nécessaire pour adapter la ville au changement climatique et créer des îlots de fraîcheur. Les 19 premières fontaines sont donc les bienvenues et les élu.e.s communistes voteront en faveur de la délibération DAE 19. Toutefois, le fait d'installer des fontaines dans les endroits touristiques n'est pas suffisant, il faut aller plus loin et en installer aussi dans les quartiers populaires, par exemple sur la place Jan Karski qui reste très peu végétalisée ainsi que sur les places Robert Desnos et Buisson Saint-Louis.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DDCT 56 - Actions en faveur des jeunes et du sport pour tous des quartiers populaires - Subventions (110 500 euros) à 32 associations

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que les trois délibérations qu'il va présenter l'une à la suite de l'autre se complètent de manière extrêmement cohérente. La DDCT 56 porte sur les actions en faveur des jeunes et du sport pour toutes et tous dans les quartiers populaires. Ces actions permettent d'utiliser le sport comme levier de mobilisation des publics jeunes non seulement dans le cadre de projets de pratiques sportives mais aussi

en lien avec l'insertion professionnelle et la lutte contre le décrochage scolaire. Ce phénomène touche particulièrement les populations les plus précaires, les jeunes qui n'ont pas eu la chance d'avoir reçu en héritage les bons réseaux, les contacts et les connaissances des structures de formation qui permettent d'établir la bonne stratégie scolaire et assurent aux jeunes issus de milieux plus favorisés de se projeter dans l'avenir. Il ne faut pas accepter cette injustice mais, au contraire, il faut recourir à la mobilisation de tous les acteurs de terrain, en particulier des associations de proximité qui jouent un rôle absolument primordial dans ce combat.

En ce qui concerne le 10^e arrondissement, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association Multikultimedia, qui organise des ateliers de journalisme mêlant emploi et entrepreneuriat et qui allie la découverte d'un métier à la pratique de l'interview vidéo et/ou écrite.

M. CLERWALL s'enquiert de la faiblesse du nombre de projets dans le 10^e par rapport à d'autres arrondissements parisiens. Cela le préoccupe d'autant plus que la situation de la jeunesse des quartiers populaires ne fait que se détériorer depuis la crise sanitaire. Il y a un travail à faire, notamment dans le cadre de la territorialisation du Plan d'Insertion par l'Emploi, pour faire émerger un plus grand nombre de projets. En ce qui concerne le projet de l'association Multikultimedia, comme celui-ci est lié à la pratique du journalisme et à l'audiovisuel, M. CLERWALL se demande s'il ne serait pas utile de mettre les jeunes qui y participent en contact avec les médias de la Résidence du Durable. De cette manière, il serait possible à la fois de stimuler l'activité de ceux qui occupent le quatrième étage de la mairie et de faire rayonner les projets des quartiers populaires.

M. ALGRAIN partage complètement l'objectif de faire émerger un plus grand nombre de projets dans le 10^e, ainsi que la volonté de mettre en contact les jeunes des quartiers populaires avec les structures de la Résidence du Durable. Des dispositions sont en train d'être prises dans ce sens.

Mme CORDEBARD invite M. ALGRAIN et M. CLERWALL à travailler ensemble pour faire émerger de nouveaux projets, tout en rappelant que d'autres dispositifs en faveur de la jeunesse interviennent dans le 10^e arrondissement. Elle propose ensuite aux élu.e.s de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DDCT 68 - Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (150 000 euros) à 30 associations pour le financement de 31 projets

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle qu'il suffit parfois de peu de chose pour changer la perception d'un quartier. Les associations du 10^e arrondissement, à travers les projets qu'elles proposent, permettent aux habitant.e.s de se réappropriier l'espace public. Que ce soit dans le quartier de la Grange-aux-Belles ou dans ceux du Buisson Saint-Louis et des Portes, leurs actions en donnent une démonstration quotidienne. Il faut continuer à appuyer cette dynamique pour créer des espaces de rencontre entre des populations, des familles et des générations qui continueraient autrement à s'ignorer. En créant du lien social et en ouvrant à la culture, les projets de ces associations permettent avant tout l'émancipation des populations des quartiers populaires.

La délibération DDCT 68 propose d'apporter son soutien à l'association AIRES 10 en lui attribuant une subvention de 4 000 euros pour le projet « La place du Buisson Saint-Louis s'anime et débat ». Ce projet a pour ambition de faire de la place du Buisson Saint-Louis un lieu ressource pour le quartier et de favoriser la rencontre de tous les habitant.e.s. La délibération propose également d'aider l'association The Beit Project avec une subvention de 4 000 euros pour le projet « L'École nomade », qui souhaite utiliser le patrimoine et l'espace urbain au travers d'une école nomade et connecter cette histoire aux enjeux contemporains de discrimination, de racisme et d'exclusion. Une restitution du travail réalisé par l'association avec des résidents de Transfo d'Emmaüs et des collégiens a par ailleurs été accueillie en mairie au mois de novembre.

Mme DIABY souhaite ajouter que l'association AIRES 10 propose régulièrement des actions (ex : des débats) sur la place du Buisson Saint-Louis, auxquelles elle a eu l'occasion de participer. C'est d'ailleurs au cours d'un de ces débats, qui se déroulent le mercredi en fin de journée, que Mme DIABY a pu découvrir le travail de l'association The Beit Project. C'était en 2021 et il s'agissait d'un film réalisé par des élèves parisiens. Ces actions sont très conviviales et permettent de voir le quartier du Buisson Saint-Louis sous une autre perspective. En tant qu'habitante de ce quartier, Mme DIABY peut affirmer que les projets menés par AIRES 10 et par The Beit Project sont beaucoup appréciées et invite les élu.e.s à voter en faveur de la délibération DDCT 68.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents	19
Nombre de votants	21

POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DDCT 69 - Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (123 900 euros) à 29 associations

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que les questions environnementales qui font l'objet de la délibération DDCT 69 ne peuvent pas être dissociées des actions menées dans les quartiers Politique de la Ville. Elles ne peuvent pas non plus être dissociées des problématiques sociales. Pour réussir la transition écologique, il est nécessaire d'avoir recours à la contribution des associations. Le 10^e arrondissement est très fier de son réseau associatif et M. ALGRAIN salue l'engagement de Raphaël BONNIER dans l'accompagnement des associations qui travaillent pour améliorer les conditions de vie des habitant.e.s.

La délibération DDCT 69 concerne notamment cinq associations du 10^e, Le Pari's des Faubourgs, Je d'Enfant (et d'Adolescent), La Nouvelle Rôtisserie, IDL (Initiative de Développement Locale) et DENABA, qui agissent au quotidien dans les quartiers Politique de la Ville avec des actions extrêmement percutantes. M. ALGRAIN pense notamment à IDL qui récupère les invendus des commerçants du quartier, trie ces denrées et les valorise. Elle permet ainsi aux habitant.e.s du Buisson Saint-Louis et de la Grange-aux-Belles d'accéder à des produits qui seraient autrement inatteignables en achat classique pour beaucoup d'entre eux. Il pense également à La Nouvelle Rôtisserie qui, depuis la crise sanitaire, accueille des initiatives d'aide alimentaire et prépare des repas à partir des denrées collectées auprès des magasins du quartier.

M. WATANABÉ-VERMOREL déclare que les élu.e.s écologistes soutiennent vigoureusement la délibération DDCT 69, car celle-ci a trait avec l'alimentation durable, la lutte contre la précarité alimentaire et l'éducation populaire dans le domaine de l'alimentation. La hausse des prix est ahurissante, avec une augmentation de 15,9% en mars dernier. Le nombre des bénéficiaires de l'aide alimentaire en France a triplé dans l'espace de dix ans. Il est par ailleurs notoire que la mauvaise alimentation est responsable de plus de 40% des décès causés par des maladies chroniques, telles que le diabète, le cancer et les maladies cardiovasculaires. Il s'agit de sujets fondamentaux et, fort heureusement, l'action des associations rappelle aux collectivités locales qu'elles ne sont pas seules face à cet énorme enjeu. L'implication d'un grand nombre d'acteurs sur le terrain témoigne de l'existence d'une préoccupation qui est bien identifiée et partagée. Il faut soutenir les actions des associations, les pérenniser et multiplier leur impact, car cette multitude d'initiatives représente une grande chance pour l'arrondissement. M. WATANABÉ-VERMOREL proposera en fin de Conseil un vœu allant dans ce sens, relatif à l'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation.

M. JOUSSELLIN indique qu'il s'était inscrit pour parler de La Nouvelle Rôtisserie mais que, comme M. ALGRAIN l'a précédé, il se limitera à dire que les élu.e.s communistes voteront en faveur de la délibération DDCT 69.

Mme CORDEBARD estime que les associations représentent des alliées importantes qui permettent à la mairie de faire progresser son action en faveur des quartiers populaires, et qui méritent pour cela d'être soutenues.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DDCT 54 - Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (327 100 euros) à 85 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens

Rapporteuse : Kim CHIUSANO

Mme CHIUSANO rappelle que depuis les attentats de 2015 la Ville de Paris a participé à renforcer la bonne compréhension de la laïcité et soutenu des projets de sensibilisation et de transmission sur les valeurs républicaines essentielles à la citoyenneté et au vivre ensemble. De premières mesures ont été prises, telles que la création de la carte Citoyenne-Citoyen de Paris et de la plateforme numérique d'engagement bénévole « Je m'engage », le doublement du nombre de jeunes accueillis en service civique à la Ville ou encore la réalisation de formations sur la citoyenneté pour tous les jeunes en emploi aidé au sein de la collectivité.

La laïcité et l'égalité ne sont pas que de grands mots mais aussi des valeurs communes. Pour cette raison, la Maire de Paris a lancé au début de sa mandature une mission consacrée à la promesse républicaine de lutter contre toute forme de discrimination et d'inégalité.

Les quartiers populaires, y compris ceux du 10^e arrondissement, souffrent d'une fracture sociale et spatiale qui se renforce de crise en crise. C'est dans ces vulnérabilités multiples que s'installe le doute vis-à-vis des valeurs républicaines et qu'il devient facile de penser qu'elles ne tiennent plus leurs promesses. Tout cela fait l'objet d'une instrumentalisation assez nauséabonde jusqu'au sommet de l'État, car lorsque le gouvernement mobilise des crédits prétendument dédiés à la lutte contre le séparatisme et à la promotion des valeurs républicaines, cela donne une ouverture par le Parquet national financier d'une information judiciaire pour détournement de fonds publics par négligence, abus de confiance et prise illégale d'intérêt.

Ce contexte délétère encourage l'extrême droite, pendant que les collectivités cherchent à mener, avec des moyens de plus en plus restreints, des politiques locales au niveau du logement, de l'emploi, de la petite enfance et plus globalement en faveur de l'égalité.

L'appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République est destiné à des associations qui réalisent un travail essentiel dans les quartiers populaires pour accompagner les dynamiques citoyennes autour de ces enjeux, mais aussi pour susciter le débat et partager des questionnements. Les subventions allouées permettront de renforcer le dialogue autour des valeurs de la République, de lutter contre les préjugés, les discriminations et toutes formes de rejet, et de comprendre et décrypter l'information. Huit associations sont concernées pour le 10^e arrondissement pour une subvention totale de 26 000 euros : CAMRES, CRL 10, Français Langue d'Accueil, La Fabrique des Médias, Le Paris des Faubourgs, L'Envers de l'Art, Réseau Raje et SPEALS.

M. JOUSSELLIN indique qu'il s'était inscrit pour permettre à Kim CHIUSANO de présenter la délibération DDCT 54 et de montrer qu'il est possible de lutter contre le racisme et l'antisémitisme de manière transparente. Les élu.e.s communistes voteront en sa faveur.

Mme SCHERER observe qu'il est très utile que les projets sur la laïcité et les valeurs de la République menés à Paris et, plus particulièrement, dans le 10^e puissent être présentés en Conseil d'arrondissement. Elle souligne que le CAMRES, association qui lui est chère, réalise un certain nombre d'actions culturelles et d'initiation à différentes pratiques en direction des publics les plus précaires, les personnes qui sont à la rue. En dépit du fait que son conseil d'administration a changé trois fois en trois ans, cette association a désormais acquis une certaine stabilité et elle reprend ses activités de manière intéressante. Les élu.e.s écologistes voteront en faveur de la DDCT 54.

Mme CORDEBARD remercie Kim CHIUSANO d'avoir rappelé que la Ville de Paris développe un certain nombre de programmes pour sensibiliser les citoyen.ne.s et pour les embarquer dans des projets collectifs. Malheureusement, l'actualité oblige à se demander comment l'État peut dépenser d'importantes sommes d'argent public pour réaliser si peu de choses ou, pire encore, pour en faire des choses potentiellement répréhensibles. Le travail de la municipalité est de toute autre nature et s'oriente vers toute autre direction en collaborant avec des partenaires sérieux qui connaissent bien le terrain. Madame la Maire est très fière de travailler avec des associations qui méritent d'être respectées et accomplissent sérieusement le travail pour lequel elles sont subventionnées. Elle invite ensuite les élu.e.s à voter la délibération DDCT 54.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	

Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

10 2023 08 - Modification des modalités de fonctionnement de la commission d'attribution des places en crèche du 10^e arrondissement

Rapporteure : Awa DIABY

Mme DIABY informe que la Mairie du 10^e organise en moyenne six commissions par an pour l'attribution des places en crèche. En 2022, ce sont 763 places qui ont été attribuées pour 1 466 demandes, soit plus de 52% de demandes satisfaites. Si les attributions se font de la manière la plus équitable possible grâce à un travail important des services, certaines familles se questionnent toutefois sur la manière dont sont attribuées les places. Avec la mixité et l'inclusion, la transparence est d'ailleurs l'un des marqueurs de la politique municipale de la petite enfance qui est mise en œuvre dans l'arrondissement. C'est la raison pour laquelle il est proposé de mettre en place, comme c'est déjà le cas pour les attributions de logements sociaux, un système de cotation afin d'objectiver les propositions faites en commission.

La cotation est un outil qui repose sur trois grandes familles d'indicateurs : la situation professionnelle avec 19 critères, les revenus avec 5 critères et la situation médico-sociale de chaque famille avec 8 critères. Cela fait un total de 32 critères qui seront attribués à chaque dossier. Ces points sont repartis de manière à permettre d'accompagner au mieux les familles issues des quartiers populaires, de la classe moyenne, monoparentales ou avec un enfant porteur de handicap. Le cas des familles suivies par la Protection de l'Enfance fera l'objet d'une attention particulière lors des réunions de pré-commission auxquelles seront conviés les responsables de la DFPE sur le territoire, les représentants de la PMI, de l'Espace parisien des Solidarités et de l'Espace parisien d'Insertion.

C'est le sens de la proposition de création d'une sous-commission médico-sociale chargée d'examiner, en amont de chaque commission d'attribution, les situations signalées par les services médico-sociaux. À noter aussi que la cotation entraînera quelques modifications sur le site internet de la Mairie du 10^e. En plus de l'affichage de la grille de cotation, les familles disposeront désormais d'un planning prévisionnel sur les dates de commission et sur l'affichage anonymisé de leurs résultats. Le nombre des places attribuées sera également rendu public. Ces nouvelles modalités seront expliquées aux parents lors de réunions d'information sur les modes de garde, ainsi que par les agents de la mairie qui accueillent les familles lors de la constitution de leurs dossiers. Il sera également possible de compter sur l'aide des professionnels travaillant au sein des différentes structures pour expliquer aux familles le fonctionnement de ce nouveau système qui sera mis en place à partir de juillet 2023 et qui pourra évoluer au fil du temps suivant les objectifs de mixité et d'inclusion.

Mme DIABY termine son intervention en remerciant le cabinet de la Maire, la Direction générale des services, les agents du Bureau des affaires générales et du Relais Information Familles de la mairie, ainsi que les agents de la DFPE pour leur aide précieuse dans l'élaboration et la mise en place du nouveau système d'attribution de places en crèche.

M. JOUSSELLIN observe que, depuis 25 ans, l'attribution des places en crèche dans le 10^e se fait avec rigueur et honnêteté. Toutefois, dans une société où les élu.e.s sont parfois soupçonnés à tort et à travers, la transparence est une nécessité. La mise en place d'un système de cotation est une bonne initiative et M. JOUSSELLIN félicite Mme DIABY de l'avoir proposée. Le système de cotation est déjà utilisé pour l'attribution des logements sociaux, où il représente un outil précieux d'aide à la décision. Les propositions émises dans la délibération 10 2023 08 vont donc dans le bon sens. Les points attribués se baseront sur la situation professionnelle, les revenus et la composition familiale, ce qui favorisera la mixité sociale.

Toutefois, la cotation est un outil qui doit être réévalué en permanence. Pour cette raison, lors du prochain Conseil d'arrondissement, M. JOUSSELLIN présentera le nouveau système de cotations pour le logement social qui a été travaillé au niveau parisien. Pour ce qui concerne le système de cotations pour l'attribution des places en crèche, il souhaite souligner quelques points qui lui semblent manquer ou pouvoir être améliorés dans le cadre d'une prochaine révision. Le point qui est attribué aux professionnels des services publics pourrait en effet être attribué aussi aux infirmiers, aux agents de police, aux professeurs, aux agents de la Ville et à ceux de la restauration scolaire et de la propreté, pour lesquels il est déjà prévu d'augmenter la cotation pour le logement social. M. JOUSSELLIN ne voit aucun point dédié aux violences intra-familiales, qui peuvent malheureusement avoir lieu dès la naissance de l'enfant, ni aux familles qui vivent à l'hôtel ou dans les centres d'hébergement. Le système de cotations proposé dans la délibération est un très bon début et les élu.e.s communistes voteront en sa faveur, mais ce système est susceptible d'être amélioré.

M. WATANABÉ-VERMOREL rappelle qu'il est personnellement très attaché au service de la petite enfance de la Mairie de Paris et que son premier mandat dans le 10^e arrondissement avait été celui de président des parents dans les crèches. Il partage les préoccupations de M. JOUSSELLIN et observe que, dès que l'on construit une grille de cotation, chaque ligne de cette grille peut faire l'objet d'interrogations et de propositions de modification. Il est nécessaire - comme Mme DIABY l'a par ailleurs signalé - d'avoir la possibilité de faire évoluer le dispositif, et notamment la grille de cotation, en évaluant son efficacité au vu des objectifs qui ont été fixés et en faisant un arbitrage et un rééquilibrage entre les grands principes sur lesquels il se base, comme la mixité sociale et la préférence accordée aux familles des quartiers populaires.

M. WATANABÉ-VERMOREL estime que l'effort de transparence et de clarté est, en soi, un marqueur extrêmement important de l'engagement de la gauche municipale. C'est d'autant plus important que le lien entre la population et les pouvoirs publics s'est détérioré au fil du temps. Il pense notamment au Fonds Marianne, créé pour soutenir la lutte contre la radicalisation, qui a fini par se situer dans la catégorie des attributions totalement détournées de leur propos. Même si la justice suit son cours, ce type d'affaire abîme

la relation de confiance entre la population et ses représentants. Tout ce que l'on peut faire non seulement pour être justes mais aussi pour être au-dessus de tout soupçon est donc le bienvenu. Pour cette raison, les élu.e.s écologistes voteront en faveur de la délibération 10 2023 08.

M. FORT informe qu'il est membre de la commission d'attribution des places en crèche ainsi que de celle d'attribution des logements sociaux, où il existe déjà un système de cotation qui permet d'évaluer les demandes en toute transparence, de mieux les prioriser et de porter un regard objectif sur les dossiers. En connaissance de cause, il votera ainsi en faveur de la délibération 10 2023 08. En ce qui concerne les critères retenus - situation professionnelle, familiale et médicale et revenus -, il les considère comme un bon départ. Il faudra ensuite tester le dispositif pour voir s'il est nécessaire de l'affiner ou de le faire évoluer selon les besoins.

Mme CHIUSANO souhaite revenir sur le système de cotations au titre de sa délégation pour l'égalité femme/homme, car à travers les trois indicateurs qui ont été retenus, à savoir l'activité professionnelle, le revenu mensuel et la situation médico-sociale, ce système est favorable aux femmes et à leur émancipation. La garde des jeunes enfants est une condition d'accès ou de retour à l'emploi pour les femmes qui en sont éloignées. Il s'agit d'une réponse à la difficile conciliation entre vie familiale et professionnelle dont les femmes souffrent tout particulièrement. La cotation proposée permet par ailleurs de privilégier les demandes qui émanent des familles monoparentales, cette expression déguisant de fait la réalité des mamans solos qui représentent plus de 80% des familles monoparentales, chiffre qui malheureusement risque d'augmenter.

Le système de cotation proposé se fonde également sur la mixité sociale qui contribue à accompagner les femmes les plus précaires, celles qui ont les revenus les plus faibles et qui sont à la tête des familles monoparentales. Cette politique ambitieuse en faveur de la petite enfance, au-delà des mesures de transparence, est complémentaire à la politique menée en matière de logement social. Une attention particulière est portée en effet aux femmes victimes de violences, sans emploi ou en situation familiale complexe dans la commission d'attribution des logements sociaux. Le triptyque logement, emploi, solution d'accueil des jeunes enfants est essentiel pour concrétiser l'égalité femme/homme, et la délibération 10 2023 08 y contribue.

Mme DIABY indique à M. JOUSSELLIN que la grille de cotations a été proposée par la DFPE avec 36 critères parmi lesquels il fallait choisir. Effectivement, les violences intra-familiales ne faisaient pas partie de ces critères mais, en revanche, la majorité des dossiers sont suivis par la PMI ou par l'EPS. Ces dossiers sont étudiés dans le cadre de la pré-commission médico-sociale, qui veille à faire en sorte que les situations délicates soient prises en compte au moment des attributions des places. En ce qui concerne les agents du service public, la grille de cotation au niveau de la crèche connaît une amplitude moins importante que dans le logement, avec des points qui varient de 1 à 5 alors que dans le logement ils vont de 1 à 30. Un point sur le système de cotations des crèches n'a donc pas la même valeur que sur le système de cotations des

logements. Mme DIABY assure que, au cas où les agents du service public ne ressortiraient pas assez, elle sera attentive à la possibilité de faire évoluer la grille de cotation. Elle précise que les critères seront ajustés chaque année en fonction de la réalité de l'application de la grille.

Mme CORDEBARD souligne l'importance du travail réalisé, qui représente une innovation portée par l'ensemble du conseil et par les membres de la commission. Comme il a été indiqué, à partir du moment où une grille est établie, il faut vérifier son efficacité afin d'atteindre tous les objectifs qui ont été fixés. Pour le moment, on travaille sans aucun recul. Il est toutefois nécessaire de répondre à la demande de transparence et de clarté formulée par les parents, et de leur montrer sur quels critères les choix sont opérés dès lors que toutes les demandes de places en crèche ne peuvent pas être satisfaites. Dès que la première application de la grille de cotations donnera des résultats, il sera possible de voir si les objectifs poursuivis ont été atteints.

La commission travaille actuellement à faire en sorte que les familles qui doivent bénéficier de places en crèche puissent les obtenir. La nouvelle grille facilitera le travail de la commission et sera éventuellement amendée au fur et à mesure selon les nécessités. Un objectif qui reste absolument primordial est celui de la mixité sociale. Toutes les familles du 10^e doivent pouvoir accéder aux places en crèche et les enfants issus de milieux sociaux différents doivent pouvoir en profiter ensemble. Cet objectif, qui ne se lit pas forcément comme la première intention du système de cotation, a été poursuivi avec détermination par les services de la mairie. Mme CORDEBARD invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DFPE 115 - Subventions à 8 associations (512 000 euros) pour le fonctionnement de ludothèques et ludomouv citoyennes, avec convention et avenants

Rapporteuse : Awa DIABY

Mme DIABY explique que la délibération DFPE 115 concerne deux associations bien connues du 10^e arrondissement. La première est AIRES 10, qui anime régulièrement la place du Buisson Saint-Louis, à laquelle il est proposé d'octroyer une subvention de 4 000 euros pour son action « La ludothèque de la rue à l'espace parents-enfants ». Cette action vise principalement les familles en tenant compte des besoins des enfants de 0 à 6 ans, des adolescents collégiens et des parents, tous les mercredis après-midi en période scolaire et 18 demi-journées durant les vacances de printemps et d'été.

La deuxième association est le CRL 10, à qui il est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 euros pour l'animation de la ludomouv citoyenne située place Jan Karski. Le réaménagement de la place a permis de donner davantage d'espace aux piétons. L'association qui gère cette activité privilégie les échanges intergénérationnels et investit l'espace public par une présence régulière proposant une offre ludique diversifiée pour des personnes de tout âge. L'association est très en lien avec des collectifs d'habitants et de parents d'élèves de l'école à proximité, afin de favoriser l'utilisation et l'ouverture de l'équipement régulièrement.

Au nom des élu.e.s communistes, **M. GUTTERMANN** se félicite que la Ville de Paris continue à apporter son soutien financier au CRL 10 pour la gestion et l'animation de la ludomouv citoyenne de la place Jan Karski. Ce projet doit contribuer à rendre cette place plus conviviale et plus investie par la population du quartier. Malgré l'action déjà entreprise avec le concours du milieu associatif local et les collectivités d'habitants et de parents d'élèves, les élu.e.s communistes souhaiteraient que soit favorisée la visibilité des échanges intergénérationnels et renforcée l'utilisation et la régularité de l'ouverture de l'équipement. Ils s'interrogent sur la pertinence d'horaires supplémentaires, notamment durant les petites vacances scolaires et en début et fin des vacances d'été. Cela permettrait de faire de cet espace un lieu emblématique du quartier. Les élu.e.s communistes voteront en faveur de la délibération DFPE 115.

Mme CORDEBARD partage la volonté d'installer davantage sur la place Jan Karski, la ludomouv animée par l'association CRL 10. Les chiffres de fréquentation sont très encourageants, mais ils peuvent être améliorés. Pour cela, il faut continuer à soutenir le travail de l'association. Les ludothèques et les ludomouv sont des dispositifs très appréciés par les habitant.e.s, car ils permettent aux parents et aux enfants de se retrouver et aux diverses générations de se côtoyer et d'avoir des échanges.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DVD 25 - Adaptation de conventions de délégation de service public de parcs parisiens de stationnement. Avenants et protocoles afférents aux contrats correspondants

Rapporteuse : Pauline JOUBERT

Mme JOUBERT informe que la délibération DVD 25 concerne deux structures du 10^e arrondissement, à savoir les parcs de stationnement Magenta-Gare de l'Est et Franz Liszt qui sont tous les deux gérés par

INDIGO Infra. La politique de la Ville de Paris est très ambitieuse en matière de stationnement et poursuit l'objectif de réduire de moitié le nombre de places de surface d'ici la fin de la mandature. Pour ce faire, elle facilite le stationnement en sous-sol, où les infrastructures sont souvent peu occupées. Ainsi, la mise en place du stationnement payant des deux-roues motorisés, qui va dans le sens d'un apaisement de l'espace public, a été suivie par la mise en place du « Pass deux-roues motorisés » à l'initiative de la Ville de Paris, ce qui a nécessité des investissements complémentaires dans le stationnement concédé.

La délibération DVD 25 propose de faire en sorte que ces structures restent accessibles financièrement et qu'elles permettent l'accès aux nouvelles motorisations, et notamment aux véhicules électriques. Elle porte plus spécifiquement sur les parcs de stationnement dépendant d'activités d'affaires ou événementielles - gares, salons, équipements sportifs et culturels. Dans le 10^e, la proximité des gares est bien évidemment importante. Les parcs de stationnement ont été particulièrement impactés par le Covid-19 avec la baisse de la fréquentation pendant la crise et avec les changements de comportement qui l'ont suivie, dus notamment au développement du télétravail.

Au cours du premier trimestre 2022, un processus de négociation au cas par cas s'est engagé entre la Ville de Paris d'une part, la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement (FNMS) et les délégataires titulaires de contrats parisiens d'autre part. À la suite de ces négociations, il a été proposé d'établir les contrats selon trois modalités :

1. Pour les contrats ayant fait récemment l'objet de renouvellement, il s'agit de modifier la redevance fixe forfaitaire de 2021 par l'application d'un taux d'effort constaté. C'est le cas pour le parc Magenta-Gare de l'est géré par INDIGO Infra, qui a vu son chiffre d'affaires baisser de 28% entre 2019 et 2021, soit une perte de 150 000 euros.
2. Pour les contrats qui arrivent à terme dans un avenir proche, il s'agit de faire une prolongation de leur durée qui couvrirait une partie des investissements et pertes nettes des délégataires. C'est le cas du parc de stationnement Franz Liszt, géré lui aussi par INDIGO Infra dont le contrat sera prolongé de treize mois et demi.
3. Pour certains contrats particulièrement impactés par leur localisation et pour lesquels des négociations étaient déjà en cours pour des travaux non initialement prévus, il s'agit d'appliquer un dégrèvement sur une ou plusieurs années et/ou une prorogation de leur concession.

M. RAIFAUD observe que, tout en étant un peu technique, la délibération DVD 25 est en lien avec le PLU Bioclimatique. Il rappelle à ce propos qu'il faut trouver 17 hectares dans le 10^e arrondissement pour créer des espaces verts. À peu près 1 000 m² pourraient être récupérés autour du square Alban Satragne si des travaux étaient effectués pour déplacer l'entrée du parking. Des études en ce sens avaient par ailleurs été réalisées par les services de la Ville. Elles devraient sans doute être réactualisées, car au moment de leur réalisation la concession du parking était déjà repassée. Ce que la municipalité a fait pour le parc de stationnement Franz Liszt - demander des investissements aux concessionnaires en contrepartie de l'augmentation de la durée de la concession - peut être fait pour le parc de stationnement Magenta-Gare

de l'Est en agrandissant l'espace vert autour du square Alban Satragne. L'objectif de déplacer l'entrée du parking est poursuivi depuis 25 ans, le moment est venu de l'atteindre pour apaiser enfin les rues du faubourg Saint-Denis et Paradis.

Mme JOUBERT partage l'objectif d'apaiser les circulations autour du square Alban Satragne. Fort heureusement, d'autres moyens existent pour le faire. Le projet de la rue Paradis est toujours en cours et fait de l'apaisement du quartier sa priorité. On parlait autrefois de 1,5 million d'euros pour déplacer l'entrée du parking du boulevard Magenta. Compte tenu de l'inflation, ce montant serait aujourd'hui à revoir à la hausse. Le chiffre de 150 000 euros de perte sur un exercice donne un ordre de grandeur des négociations qu'il faudrait entamer pour atteindre cet objectif.

Mme CORDEBARD souligne l'importance des délégations de service public qui permettent de rendre des services aux habitant.e.s et à toutes les personnes qui viennent à Paris pour visiter la capitale ou y travailler. Elle propose ensuite de voter la délibération DVD 25.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DVD 56 - Plan Vélo 2021-2026 - Autorisation de signature de 9 conventions financières avec la Région IDF relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (montant 8 354 100 euros)

Rapporteuse : Pauline JOUBERT

Mme JOUBERT rappelle que le Plan Vélo 2021-2026 prévoit la réalisation de 180 km de pistes cyclables sécurisées sur le territoire parisien. La Région Île-de-France soutient le projet du RER V avec un budget à hauteur de 300 millions d'euros pour l'ensemble du territoire régional. La réalisation d'un total de 9 itinéraires de 680 km est prévue entre 2025 et 2030.

La délibération DVD 56 porte sur 9 axes, dont celui de la rue La Fayette dans le 10^e arrondissement entre le boulevard de Magenta et la place Stalingrad. L'aménagement sera réalisé dans la continuité de la piste cyclable de la rue La Fayette. Elle permet d'implanter 109 nouveaux arceaux, soit 218 places de stationnement vélo le long de ce tronçon. Le projet suscite des réactions enthousiastes des riverains et les travaux ont déjà démarré. Mme JOUBERT profite de l'occasion pour remercier les habitant.e.s pour leur patience, car ces travaux sont très lourds et engendrent parfois des problèmes de circulation. Il suffit de regarder l'usage qui est fait depuis le début de l'année de la piste La Fayette déjà aménagée pour se projeter

sur la suite. Cet usage est massif et chaque jour des milliers de Parisien.ne.s empruntent cette nouvelle infrastructure qui traverse le 10^e arrondissement, parmi eux de plus en plus de femmes et de personnes âgées. Bientôt une Vélo Rue sera mise en place sur les deux quais du Canal Saint-Martin pour apaiser le partage de l'espace public et embellir le quartier.

M. FORT indique que la délibération DVD 56 souligne le rôle important que joue la Région Île-de-France dans la mise en place et le déploiement du Plan Vélo 2021-2026. Pour que la Ville puisse développer des pistes cyclables dans le 10^e arrondissement, il faut pouvoir mobiliser le plus largement possible l'État et la Région pour financer ces infrastructures. Le Conseil régional consacre ainsi 300 millions d'euros au développement du RER V en Île-de-France, qui se déploiera sur près de 680 km. Cette délibération, qui concerne plus spécifiquement le prolongement de la piste cyclable bidirectionnelle de la rue La Fayette, est la bienvenue car ce prolongement permettra de faciliter les déplacements depuis l'Opéra Garnier jusqu'à la place Stalingrad.

M. FORT souhaite cependant porter à l'attention des élu.e.s deux points. Le premier concerne la prise en compte de plusieurs carrefours dangereux - rue La Fayette-boulevard de Magenta, rue La Fayette-rue du Faubourg Saint-Denis, rue La Fayette-rue du Faubourg Saint-Martin. Le deuxième concerne la sécurité des piétons sur cet axe, car le non-respect du code de la route est malheureusement partagé par de nombreux motards, qui empruntent régulièrement cette piste cyclable, ainsi que par les cyclistes et par ceux qui circulent en trottinette, qui grillent souvent les feux et ne donnent pas la priorité aux piétons. Il serait utile d'imaginer des solutions, par exemple des panneaux indiquant les amendes prévues en cas de non-respect du code de la route ou des caméras pour verbaliser les motards. Pour terminer son intervention, M. FORT rappelle que le Plan Vélo 2021-2026 connaît aujourd'hui, à la moitié de la mandature, une réalisation de seulement 20% des infrastructures prévues.

M. JOUBERT informe M. FORT qu'il est prévu de s'occuper des carrefours considérés comme dangereux dans le cadre des travaux qui avancent progressivement. Il est notamment prévu d'apaiser l'axe au niveau du Faubourg Saint-Denis en modifiant la circulation des voitures. En ce qui concerne la sécurité des piétons, la Maire et son équipe envisagent de remettre des feux pour les vélos et d'augmenter la signalétique pour faire respecter le code de la route. Ces dispositifs accompagneront le travail de la Police municipale et les campagnes de verbalisation qui se font sur les voitures et les deux-roues motorisés comme sur les vélos.

Mme CORDEBARD observe que les nouveaux usages et les nouveaux aménagements demandent l'apprentissage d'une cohabitation différente. Il est nécessaire d'améliorer les conditions de déplacement à la fois des piétons et des mobilités douces, et de faire en sorte que la Police municipale puisse continuer à sensibiliser les habitant.e.s et à sanctionner celles et ceux qui contreviennent délibérément au code de la route. Elle propose ensuite aux élu.e.s de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DEVE 24 - Dénomination « Jardin Villemin-Mahsa Jîna Amini » attribuée au jardin Villemin situé 20 rue des Récollets (10^e)

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN rappelle qu'en octobre dernier le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité un vœu pour rendre hommage à Mahsa Jîna Amini, la jeune iranienne d'origine kurde qui est morte sous les coups de la police des mœurs iranienne. Son seul crime : une mèche qui dépassait de son voile alors qu'elle était en vacances avec ses parents. L'unanimité du Conseil de Paris ne faisait que refléter l'onde de choc qui a ébranlé le monde à la mort de cette jeune femme qui aurait dû fêter ses 23 ans le 22 juin prochain. En Iran d'abord, où sa mort a été le déclencheur d'un mouvement important pour réclamer l'égalité des droits femmes/hommes, et dans le monde entier ensuite.

Rendre hommage à Mahsa Jîna Amini signifie s'associer à la lutte émancipatrice pour les droits des femmes partout dans le monde. Mahsa Jîna Amini s'inscrit parfaitement dans l'histoire du 10^e arrondissement, ses origines kurdes la reliant à la communauté kurde du 10^e si lourdement endeuillée au cours de ces dernières années. Mais elle s'inscrit aussi dans l'image que la municipalité veut donner du 10^e : un arrondissement aux avant-postes de la lutte féministe, où les femmes s'engagent fortement pour changer la société. Aux côtés de Marielle Franco et des autres femmes qui honorent déjà de leurs noms les rues et les équipements du 10^e, Mahsa Jîna Amini contribue à créer ce parcours de femmes militantes ayant fait progresser les droits des peuples que les élu.e.s construisent aux côtés de Mme CORDEBARD, de Mme PATRICE et de Mme CHIUSANO. En donnant le nom de Mahsa Jîna Amini au jardin Villemin, l'un des emblèmes du 10^e arrondissement, la municipalité affirme sa volonté de poursuivre le combat pour faire en sorte qu'aucune femme ne risque plus de mourir pour défendre ses droits. Elle continuera ainsi à faire vivre la mémoire de Mahsa Jîna Amini et à lutter pour l'émancipation des femmes iraniennes. Des actions sont déjà en préparation pour septembre prochain à l'occasion de la commémoration de la première année de son assassinat.

Mme CHIUSANO rappelle que l'égalité femme/homme est une des priorités que Mme CORDEBARD a voulu donner à sa mandature. Le 10^e arrondissement est féministe jusque dans les dénominations de ses espaces publics. C'est à un jardin que la municipalité souhaite aujourd'hui accoler le nom d'une femme qui est devenue, malgré elle, une grande femme. Mahsa Jîna Amini, iranienne et kurde, est morte en septembre dernier à Téhéran, alors qu'elle n'avait que 22 ans, après son arrestation par la police des mœurs pour avoir

porté le voile « de manière inappropriée ». Le soulèvement populaire sans précédent que cet événement tragique a suscité en Iran et à travers le monde témoigne d'une mobilisation grandissante contre l'obscurantisme de la République islamique, mais aussi pour les femmes, pour leur vie, pour leur liberté.

Ce mouvement donne évidemment de l'espoir. Les droits des femmes, même quand ils existent, ne sont jamais acquis, ils doivent faire l'objet d'une vigilance permanente et d'un engagement perpétuel. Nulle part dans le monde, ni en Iran ni dans le 10^e arrondissement comme en témoigne l'assassinat récent d'Emine Kara, il n'est possible de se résigner à ce qu'une femme meure sous les coups, soit emprisonnée ou torturée parce qu'elle défend sa liberté ou décide simplement de l'incarner. Donner le nom de cette Iranienne au jardin Villemin, c'est faire porter à cet espace plein de vie le slogan des femmes iraniennes, et avant elles des femmes kurdes, qui a été scandé dans les rues de Paris en soutien à leur engagement : « Femme, vie, liberté ». C'est aussi rendre permanent le souvenir d'une femme devenue un symbole, qui s'est vu attribuer par le Conseil de Paris la citoyenneté d'honneur. C'est enfin pouvoir se dire, au milieu de ce jardin fleuri, que le 10^e arrondissement sera toujours du côté de femmes qui luttent pour leur liberté.

Mme CORDEBARD souligne que beaucoup de raisons s'additionnent pour accoler le nom de Mahsa Jîna Amini au jardin Villemin. Le lien particulier que le 10^e arrondissement entretient avec la communauté kurde vivra aussi grâce à cette dénomination. Le soutien à la lutte émancipatrice des femmes s'accompagne de la conscience aigüe que leurs droits, s'ils ont beaucoup progressé dans certains pays, restent les plus attaqués partout, y compris en France. Les nombreux députés appartenant à un parti qui, depuis longtemps, porte la haine et le recul des droits, ne constituent pas de bons signes indicateurs de la capacité interne du pays à lutter contre les forces de l'obscurantisme. Il est nécessaire de résister et de continuer à travailler à l'égalité femme/homme. Madame la Maire invite les élu.e.s à voter la délibération DEVE 24.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DLH 93 - Location de l'immeuble 46, rue Albert Thomas (10^e) à la RIVP - Bail emphytéotique

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN indique que la Ville de Paris a exercé son droit de préemption, le 17 février 2023, pour acquérir pour un montant total de 20 720 000 euros l'immeuble situé au 46, rue Albert Thomas dans le 10^e arrondissement, en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux. L'immeuble, édifié sur une parcelle de 644 m², est composé de 4 corps de bâtiment élevés à R+6 sur sous-sol, à usage mixte, d'une surface utile de 2 610 m². Il comprend 31 logements, une grande surface de bureaux en rez-de-chaussée, et un commerce. L'immeuble compterait 4 logements et 1 commerce vacants.

La délibération DLH 93 constitue un pas de plus dans le programme de création de logements sociaux et, en même temps, dans la lutte contre les logements vacants. Elle permet de conclure, après un transfert de propriété, un bail emphytéotique avec la société RIVP afin de réaliser un programme de logements sociaux. Par avis du 5 avril 2023, le Service Local du Domaine de Paris estime que la valeur normale de marché pour le loyer capitalisé de ce bail est de 17 284 005 euros. S'agissant d'un projet de logement social, il rend un avis favorable au loyer proposé, soit 9 500 000 euros. La différence entre ce montant et la valeur de marché, soit 7 784 005 euros, figure parmi les dépenses déductibles du prélèvement sur les ressources des communes qui ne comptent pas 25% de logements sociaux.

M. FORT considère positivement que la Ville de Paris utilise son droit de préemption quand elle l'estime nécessaire, en l'occurrence pour créer du logement social. C'est le mode de financement qu'elle utilise, à savoir les loyers capitalisés, qui lui pose un problème. La Ville demande au bailleur, dans ce cas la RIVP, de lui verser en une fois le montant des loyers sur les 65 prochaines années, c'est-à-dire 9 500 000 euros. Cela signifie que cette somme ne pourra pas être allouée à la rénovation du parc social. Il rappelle à ce propos que de nombreux logements sociaux à Paris sont en mauvais état, comme en témoigne l'effondrement, le 19 mai dernier, du balcon d'un immeuble géré par Paris Habitat dans le 13^e arrondissement. M. FORT était par ailleurs persuadé que la Ville de Paris n'avait plus la possibilité de faire du loyer capitalisé. Il aimerait savoir si elle a demandé une nouvelle dérogation lui permettant d'avoir recours à cette opération financière en 2023.

M. JOUSSELLIN répond que la Ville de Paris n'a pas eu à demander une nouvelle autorisation. Ce qui a changé est la ligne budgétaire, les loyers capitalisés ne pouvant plus être utilisés dans le budget de fonctionnement mais dans le budget d'investissement. Il est par ailleurs faux que les loyers capitalisés ne permettent pas aux bailleurs sociaux de rénover les immeubles du parc social. La délibération présentée en novembre 2022 par M. JOUSSELLIN montrait bien l'effort conséquent entrepris par la Ville de Paris pour rénover les logements sociaux. Dans le 10^e arrondissement, ce sont ainsi plus de 800 logements qui ont été rénovés au cours de ces dernières années. En ce qui concerne l'immeuble du 13^e arrondissement, une enquête est en cours et les résultats ne se feront pas attendre.

M. JOUSSELLIN observe que M. FORT accuse le nouveau PLU de ne présenter aucune mesure pour lutter efficacement contre la vacance de logement. Cependant, il s'oppose à la délibération DLH 93 qui propose d'intervenir dans un immeuble où existent 4 logements vacants. M. JOUSSELLIN profite de l'occasion pour

inviter M. FORT à ne pas soutenir un gouvernement qui refuse le transfert de compétences à la Ville de Paris pour pouvoir réquisitionner les logements vacants.

Madame la Maire s'étant momentanément absentée, **M. ALGRAIN** propose de mettre aux voix la délibération DLH 93. Retour de la Madame la Maire au moment du vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	20	CONTRE	1
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à la majorité			

2023 DAE 91 - Budget Participatif - Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (546 000 euros) et adhésion (10 000 euros) en faveur de l'économie circulaire

Rapporteuse : Léa VASA

Mme VASA rappelle que la délibération DAE 91 était attendue depuis sept ans et se réjouit de pouvoir enfin la présenter. C'est dans le cadre du premier budget participatif qu'un collectif associatif avait monté un projet pour créer une ressourcerie dans le 10^e arrondissement. Après de nombreuses péripéties et la préemption d'un bâtiment situé au 20 rue Philippe de Girard, ce projet a abouti à la création de la ressourcerie « Le Chamôdix » dont l'ouverture au public est prévue en janvier 2024. Implanté sur 541 m², dans un bâtiment à 3 étages, ce lieu sera composé en rez-de-chaussée d'un espace de collecte/points d'apports volontaires pour les habitants, d'une boutique solidaire et d'un café associatif, espace de convivialité et d'échanges. Des logements sociaux, gérés par la RIVP, occuperont les étages au-dessus.

Le collectif qui animera la ressourcerie est déjà en train de s'intégrer dans le quartier via l'organisation d'événements. Il sollicite une aide à l'aménagement des espaces et à l'achat d'équipements de 20 000 euros. L'association prévoit la collecte de 60 tonnes de biens et la création de 5 postes salariés, dès sa première année, avant d'atteindre 160 tonnes collectées et 8 postes salariés à l'issue de sa troisième année d'exercice.

M. BONNIER se réjouit de la concrétisation d'un projet issu du budget participatif et de son insertion dans un quartier, Louis Blanc-Aqueduc, dont la transformation constitue une des priorités de l'actuelle mandature. La restitution récente de la concertation « Embellir votre quartier », qui a été présentée en mairie le 13 mars dernier, comporte de nombreux projets le concernant. Cette transformation va être notamment marquée par la création de la rue aux écoles de la rue Louis Blanc, par la végétalisation des rues adjacentes à la ressourcerie, par l'achèvement des travaux pour la piste cyclable de la rue Louis Blanc et par

l'aménagement du parvis de la caserne de Château-Landon. Cette caserne aura par ailleurs l'occasion de s'ouvrir davantage aux habitant.e.s grâce à l'installation d'un kiosque citoyen.

La ressourcerie « Le Chamôdix » contribuera à la transformation du quartier en offrant une nouvelle ressource d'économie sociale et solidaire aux habitant.e.s, tournée vers le réemploi et la consommation responsable. M. BONNIER trouve particulièrement intéressant que la délibération DAE 91 puisse permettre à l'équipe qui gèrera cette ressourcerie de préfigurer son installation dans le quartier, une des conditions de réussite du projet étant son intégration dans le tissu associatif local. M. BONNIER saisit l'occasion pour rappeler que le collectif Karski organise une fête de quartier sur la place Jan Karski le 2 juin prochain. C'est avec enthousiasme que le groupe Paris en commun votera en faveur de la délibération DAE 91.

Pour l'avoir suivi depuis sa genèse, **M. RAIFAUD** est particulièrement heureux de la réalisation de ce projet issu du budget participatif, et félicite Léa VASA pour son travail. Il s'agit d'un équipement très utile qui contribuera à la dynamique et à la transformation du quartier Louis Blanc-Aqueduc.

M. JOUSSELLIN se réjouit, lui aussi, avec Léa VASA et Raphaël BONNIER de la réalisation de ce projet qui comporte aussi des logements sociaux. Il permet ainsi de répondre à la fois à l'urgence sociale, avec la création de logements sociaux, et à l'urgence écologique en favorisant le réemploi et l'économie circulaire.

Mme CORDEBARD s'associe à l'enthousiasme de ses collègues pour l'aboutissement de ce projet de longue haleine qui avait été porté par Rémi FÉRAUD lors de son lancement. Il représente un marqueur fort pour le quartier Louis Blanc-Aqueduc et le nord de l'arrondissement. Le 10^e compte quelques ressourceries mais leur nombre est appelé à augmenter, l'utilité de ces équipements étant désormais prouvée. Il faut continuer à en implanter dans toute la ville et notamment dans l'est parisien. Madame la Maire invite les élu.e.s à voter avec enthousiasme en faveur de la délibération DAE 91.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD propose ensuite de voter en bloc les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'une demande d'inscription.

Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription

2023 DSOL 9 - Subvention (230 500 euros) à 12 associations et avenants à CPO avec 5 d'entre elles pour leurs actions de vacances et loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles

2023 DSOL 52 - Subventions (10 000 DSOL - 10 000 DAC) et convention avec l'association AD'REV pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap

2023 DSOL 56 - Subventions (490 000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

2023 DASCO 18 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (173 624 euros), subventions d'équipement (146 840 euros) et subventions pour travaux (158 588 euros)

2023 DASCO 28 - Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2022 (80 731,66 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement

2023 DASCO 43 - Caisses des écoles des 10^e et 12^e arrondissements - Attribution de subventions exceptionnelles (662 462 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2023 DASCO 46 - Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023

2023 DDCT 58 - Financement de 82 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 397 542 euros à 65 associations)

2023 SG 13 - Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal

2023 DAE 27 - Subventions (5 686 000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

2023 DFPE 9 - Subvention (485 540 euros), avenant n° 2 à l'association AJEFA (10^e) pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance

2023 DFPE 28 - Subvention (34 460 euros), avenant n° 3 et convention avec l'association Les Petits Lardons (10^e) pour la crèche parentale, Les Petits Lardons, 20 rue des Écluses Saint-Martin (10^e)

2023 DFPE 43 - Subvention (3 767 817 euros), avenant n° 2 à l'association La Maison Kangourou (LMK) du 10^e pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance

2023 DFPE 90 - Subvention (114 040 euros), avenant n° 3 à l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10^e)

2023 DFPE 97 - Subvention (84 582 euros), avenant n° 3 à l'association République Enfants (10^e) pour la crèche parentale sise 48 rue du Faubourg Saint-Denis (10^e)

2023 DFPE 122 - Subventions (140 000 euros) à 7 associations, avec une convention et 2 avenants, pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 10^e, 11^e, 13^e et 19^e arrondissements

2023 DSOL 33 - Subventions (16 900 euros) à 11 associations pour leurs actions de soutien aux seniors des quartiers Politique de la Ville parisiens

2023 DJS 10 - Subventions (28 100 euros) à 7 associations sportives dont 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs (10^e)

2023 DVD 13 - Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition

2023 DAC 254 - Subventions (23 000 euros) à 9 associations historiques dont 7 dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022

2023 DAC 256 - Subventions (46 800 euros) à 18 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

2023 DAC 273 - Subvention d'équipement (12 500 euros) à l'association Mémoire des Résistants Juifs de la MOI

2023 DLH 73 - Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

2023 DLH 86 - Octroi des garanties d'emprunts finançant plusieurs programmes de rénovation et de création de logements sociaux réalisés par Immobilière 3F (17 552 000 euros)

2023 DPMP 1 - Subventions (304 000 euros) et conventions à 109 associations et SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2023

2023 DAC 81 - Subventions (123 000 euros) à des établissements au titre de leurs activités culturelles et conventions avec les associations La Caserne Éphémère et Union des Musiciens de Jazz

2023 DAC 373 - Subventions (900 000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

2023 DEVE 22 - Subvention accordée à l'association La Fabrique Documentaire

2023 DEVE 27 - Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien

2023 DAE 32 - Conventions et subventions (337 700 euros) pour 10 structures engagées dans la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réemployables

2023 DSP 57 - Subventions (264 750 euros) à 10 associations et conventions pour 4 d'entre elles pour la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risque à destination des jeunes parisiens

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble de ces délibérations			

Mme CORDEBARD propose aux élu.e.s de passer à l'examen des vœux.

VŒUX

M. BONNIER présente le premier vœu.

10 2023 10 - VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIF AU SOUTIEN AU MAIRE DE SAINT-BREVIN-LES-PINS

Considérant la démission mercredi 10 mai du maire de Saint-Brevin-Les-Pins suite à l'incendie de son domicile survenu le 22 mars, notamment pour alerter sur le manque de soutien de l'État pour assurer sa protection ;

Considérant que ce maire subissait depuis des mois un véritable harcèlement de la part de groupes d'extrême droite, relayés et soutenus par des partis politiques, visant à l'empêcher d'ouvrir un centre d'accueil de migrants dans sa commune ;

Considérant que le 10^e arrondissement a toujours été, est et a vocation à rester une terre d'accueil pour de nombreux primo arrivants, qui ont contribué à en faire un arrondissement solidaire, cosmopolite et ouvert sur le monde ;

Considérant que, depuis plusieurs mois, des groupes d'extrême droite manifestent, de façon parfois violente, pour entraver l'action de collectivités locales ou de services publics, comme cela a été le cas dans le 10^e arrondissement le 10 décembre 2022, quand des dizaines de militants du groupuscule identitaire Argos ont physiquement empêché l'ouverture matinale de la salle de consommation à moindres risques en jetant des seringues et du faux sang et en bloquant son accès ;

Considérant que cette attaque n'avait pas suscité de réaction de soutien ou de solidarité envers les professionnels gérant la salle ni envers les élus du 10^e de la part du gouvernement ;

Considérant la manifestation organisée par le Comité du 9 Mai en plein Paris samedi 6 mai, au cours de laquelle plus de 500 personnes ont défilé vêtues de noir, cagoulées pour certaines d'entre elles, et arborant des emblèmes néo-nazis comme les croix celtiques ou les « sonnenrad » ;

Considérant que le gouvernement n'a pas encore pris la mesure de cette situation et alimente, au contraire, un discours hostile aux associations ou mouvements citoyens de gauche ou écologistes, faisant récemment planer des menaces sur les financements de la Ligue des Droits de l'Homme ou qualifiant certains mouvements écologistes de « terrorisme intellectuel », discours qui contribue à relativiser le danger que fait courir l'extrême droite à notre pays ;

Considérant que face à la menace que font peser ces groupes d'extrême droite sur la République, l'heure n'est pas à la confusion mais à la clarté ;

Les élu.e.s de la majorité municipale du 10^e arrondissement :

- **Apportent leur soutien et leur solidarité au maire de Saint-Brevin-Les-Pins et au rassemblement organisé le 24 mai à l'appel du Parti Socialiste, soutenu par le PCF et l'EELV, dans cette commune ;**
- **Demandent au gouvernement d'assurer, à leur demande, la protection des élus, des associations et des citoyens menacés par des groupuscules ou des militants d'extrême droite ;**
- **Réaffirment leur volonté qu'une politique d'accueil digne soit engagée par le gouvernement en ouvrant, entre autres, de nouveaux centres d'hébergement répartis sur l'ensemble du territoire français ;**
- **Rappellent leur engagement sans faille à lutter contre le racisme, l'antisémitisme, le sexisme et toutes les discriminations, et à faire vivre les valeurs de tolérance, de solidarité et de fraternité.**

M. JOUSSELLIN remercie le groupe Paris en commun d'avoir été à l'origine d'un vœu qu'il considère comme essentiel pour la démocratie. Il rappelle que déjà 4 000 élu.e.s locaux ont démissionné de leurs fonctions depuis 2020, fatigués par la charge de travail et par le manque de reconnaissance. L'opposition aux décisions politiques est saine en démocratie, et les élu.e.s communistes le montrent en dénonçant régulièrement la politique du gouvernement. Mais lorsque la maison du maire de Saint-Brevin-Les-Pins est

incendiée, lorsque la maire de Paris est attaquée en pleine rue, lorsque le neveu du président de la République est agressé, lorsque le stand du PCF est vandalisé à la manifestation du 1^{er} mai, on sort du cadre républicain.

Pourquoi le domicile de Yannick MOREZ a-t-il été incendié ? Parce que celui-ci voulait relocaliser un centre d'accueil pour migrants sur son territoire. Pourquoi la maire de Paris a-t-elle été agressée ? Parce qu'elle visitait un campement de migrants et demandait à l'État une solution d'hébergement digne. Par qui le stand du PCF a-t-il été vandalisé ? Par un groupuscule d'extrême droite. La parole raciste, xénophobe, anti-étrangers s'exprime librement chaque jour en France via certaines chaînes de radio et de télévision. La parole populiste, anti-élus, qui n'est pas capable de faire la différence entre un débat d'idées et des attaques ad hominem poussant certains à passer à l'acte s'accroît. Cependant, ces actes ne sont rien par rapport à ce qu'on risque de vivre dans les années à venir, s'il n'y a pas une réaction à la hauteur.

Contre le danger représenté par l'extrême droite, contre le populisme, pour protéger l'ensemble de la population de ce fléau, les élu.e.s communistes continueront à dénoncer avec vigueur le discours de haine que l'extrême droite instille dans le débat public, les attaques inadmissibles contre les élu.e.s ou leurs proches. Ils continueront à se battre de toutes leurs forces pour un accueil digne de toutes les personnes qui fuient leur pays à cause des guerres, de la misère ou du dérèglement climatique. Les élu.e.s communistes voteront en faveur du vœu de la majorité.

M. RAIFAUD observe que la situation est extrêmement préoccupante. La tension monte en France au sujet de la crise migratoire et des centres d'accueil pour les usagers de drogues, et les mouvements d'extrême droite en profitent pour libérer leur discours et attaquer les élu.e.s. La confrontation d'opinions politiques doit être encadrée dans des débats publics et donner lieu à des échanges constructifs et apaisés. Il est inadmissible qu'un élu soit poussé à démissionner parce qu'il a été harcelé jusqu'à chez lui pour des décisions qu'il a assumées en conscience dans le cadre de ses fonctions.

L'État n'a pas assumé les responsabilités qui étaient les siennes dans les décisions qui ont été prises à Saint-Brévin-Les-Pins. La Ligue des droits de l'homme est maintenant attaquée par le gouvernement et la droite, alors que la France aura de plus en plus besoin de pouvoir compter sur elle et sur les associations qui agissent avec détermination pour contrer la progression de l'extrême droite. La position ambiguë du gouvernement sur les questions relatives aux migrants et aux usagers de drogues est très inquiétante. Pour ces raisons, les élu.e.s écologistes s'associent au vœu porté par la majorité municipale.

M. FORT ne peut que condamner fermement l'agression dont a été victime le maire de Saint-Brévin-Les-Pins. Il regrette cependant que la majorité se serve de cet événement grave et odieux pour s'en prendre à l'État. Par ailleurs, s'il est bien vrai que ce sont souvent des militants d'extrême droite qui attaquent les représentants des pouvoirs publics, il est également vrai que pendant la réforme des retraites, ce sont des militants d'ultra-gauche qui vandalisaient des mairies. La question n'est pas de savoir d'où viennent les

attaques, mais de les considérer comme un acte contre la République plutôt que comme un acte politique. Le fait que des attaques soient portés contre un élu de la République ou un édifice qui la représente ne devrait pas diviser les membres du Conseil d'arrondissement et ne devrait pas être utilisé comme argument pour porter des accusations contre le gouvernement. C'est la raison pour laquelle, tout en condamnant l'agression du maire de Saint-Brévin-Les-Pins et en lui adressant un message de soutien, M. FORT préfère s'abstenir.

Au contraire de M. FORT, **Mme CORDEBARD** estime que l'agression contre le maire de Saint-Brévin-Les-Pins est un acte politique. D'ailleurs, les membres de la majorité présidentielle sont eux-mêmes victimes de ce type d'attaques et continueront de l'être s'il n'y a pas une réaction collective plus forte face à la montée de violence engendrée par les discours et les actions de l'extrême droite. Cette situation est inédite en France, 89 membres du Rassemblement national siégeant aujourd'hui à l'Assemblée. Les idées d'extrême droite ont progressé dans la société française au point d'avoir des députés qui les portent en nombre au sein de la représentation nationale.

Le vœu de la majorité municipale souhaite surtout souligner le manque de clairvoyance du gouvernement qui, pour des raisons purement politiciennes, s'en est pris à des contradicteurs qui ont exprimé leur désaccord dans un cadre républicain, tels que la Ligue des droits de l'homme qui a critiqué certaines politiques gouvernementales. Le gouvernement devrait plutôt se concentrer sur l'ensemble des expressions de haine, de violence et d'intolérance contre lesquelles il est nécessaire de résister. C'est ce qui est porté par le vœu de la majorité. Mme CORDEBARD comprend que M. FORT ne s'y associe pas, mais elle pense qu'il ne fait pas la bonne analyse. La France est confrontée à une menace réelle pour le débat démocratique, c'est une alliance clairvoyante contre cette menace qui devrait être scellée. Le préfet de police de Paris a pris la mesure du problème et a essayé de mettre en place un certain nombre de dispositions pour contrer ces manifestations de violence. Il faut s'unir contre cette idéologie puissante qui se diffuse dans la société pour mener ensemble une résistance plus efficace. Madame la Maire invite les élu.e.s à passer au vote.

Le vœu de la majorité municipale en soutien au maire de Saint-Brévin-Les-Pins est adopté à l'unanimité (1 abstention : Bertil FORT).

Mme PATRICE présente le deuxième vœu inscrit à l'ordre du jour.

10 2023 11 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE ÉLU.E.S DES GROUPES PEC ET PCF, RELATIF À UN HOMMAGE À MICHÈLE MORGAN, MARIA PACÔME ET BERNADETTE LAFONT

Considérant le vœu adopté au Conseil d'arrondissement du 7 mars 2022 décidant de dénommer les ponts et passerelles du Canal Saint-Martin du nom de comédiennes ;

Considérant que trois premiers ponts et passerelles ont déjà été renommés : la passerelle Arletty inaugurée le 15 septembre 2022 ; le pont Maria Casarès inauguré le 22 novembre 2022 et le pont Emmanuelle Riva qui sera inauguré le 13 juin prochain ;

Considérant qu'il reste six ponts et passerelles à dénommer ;

Considérant la carrière de Michèle Morgan, de son vrai nom Simone Roussel, qui des années 1930 aux années 1980 tourna plus de 70 films avec de grands réalisateurs, parmi lesquels Marcel Carné, Henri Verneuil ou encore Claude Chabrol et Claude Lelouch ;

Considérant que dans Le Quai des brumes de Marcel Carné, son partenaire Jean Gabin lui adresse l'une des répliques les plus célèbres du cinéma français : « T'as d'beaux yeux, tu sais » ;

Considérant qu'elle fut la première actrice à recevoir le prix d'interprétation féminine lors du premier Festival de Cannes en 1946 ;

Considérant la carrière de Maria Pacôme (1923-2018), essentiellement connue pour ses rôles de grandes bourgeoises dans les pièces de théâtre de boulevard, mais aussi pour ses seconds rôles comiques au cinéma, par exemple dans Le Gendarme de Saint-Tropez ;

Considérant enfin la carrière de Bernadette Lafont (1936-2013), égérie de la Nouvelle Vague, qui tourna avec de grands réalisateurs dont François Truffaut, Claude Chabrol ou encore Costa Gavras ;

Considérant également son soutien et sa signature du Manifeste des 343, en 1971, en faveur du droit à l'avortement ;

Sur proposition des élu.e.s des groupes PEC et PCF, le Conseil du 10^e émet le vœu que :

- **La passerelle de la rue Bichat soit dénommée « passerelle Michèle Morgan » ;**
- **Le pont de la rue Luis Blanc soit dénommé « pont Maria Pacôme » ;**
- **Le pont de la rue Dieu soit dénommé « pont Bernadette Lafont ».**

M. RAIFAUD explique pourquoi les élu.e.s du groupe écologiste voteront le vœu sans pour autant avoir souhaité y être associés au moment où il a été déposé. Les personnalités auquel le vœu propose de rendre hommage sont bien évidemment importantes. Le fait de donner des noms de femmes à des espaces publics parisiens est l'un des objectifs soutenus par les élu.e.s écologistes. Ceux-ci considèrent cependant qu'une stratégie plus claire devrait être mise en place sur l'attribution des dénominations et les questions de mémoire. Il serait utile, par exemple, d'organiser des concertations avec les habitant.e.s, en se donnant le temps de faire des propositions et d'en discuter ensemble plutôt que de les voir arriver exprimées dans des vœux sans avoir pu participer à leur conception.

M. FORT partage le point de vue de M. RAIFAUD. Il votera en faveur du vœu, mais il aimerait, lui aussi, que les propositions relatives à la dénomination des rues, des ponts et des passerelles de l'arrondissement soient élaborées de manière plus inclusive avec la participation des habitant.e.s.

Mme PATRICE indique que dans chaque arrondissement, y compris dans le 10^e, il existe une stratégie de la mémoire bien définie. Le participatif a beaucoup plus de sens en ce qui concerne les équipements sportifs et culturels. Ainsi, le nouveau nom de la bibliothèque de la rue de Lancry, Claire Bretécher, est issu de la concertation avec les habitant.e.s du quartier. Il est important que ceux-ci choisissent le nom des équipements qu'ils doivent utiliser et s'approprier. Pour ce qui est des dénominations des rues, des places, des ponts et passerelles des arrondissements, elles rentrent dans le cadre de la nomenclature parisienne qui doit respecter un certain équilibre. Il se trouve que la stratégie globale parisienne de la mémoire coïncide avec celle du 10^e arrondissement, l'objectif commun étant de mettre en avant les femmes dans les espaces publics.

Le vœu déposé par les élu.e.s des groupes PEC et PCF, relatif à un hommage à M. Morgan, M. Pacôme et B. Lafont, est adopté à l'unanimité.

M. GUTTERMANN présente le troisième vœu inscrit à l'ordre du jour.

10 2023 12 - VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE PCF DU 10^e ET LE GROUPE ÉCOLOGISTES DU 10^e, RELATIF À LA MISE À DISPOSITION DE LOGEMENTS ÉTUDIANTS DU CROUS POUR L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES DE 2024

Considérant l'annonce des différents services du CROUS d'Île-de-France de réquisitionner des résidences étudiantes sur le territoire parisien et d'expulser les étudiant.e.s qui y vivent en juin 2024 pour organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de rendre accessibles les JOP 2024 à la population parisienne, en particulier les jeunes ;

Considérant que les étudiant.e.s vivant dans les résidences étudiantes à Paris sont des Parisien.ne.s à part entière et, à ce titre, doivent avoir la possibilité d'assister aux Jeux Olympiques et Paralympiques ;

Considérant que certains étudiant.e.s n'ont pas d'autres choix que de rester dans leur logement étudiant l'été pour réaliser un stage, poursuivre leur métier à côté de leurs études ou n'ont aucune autre solution de logement ;

Considérant que la mise à disposition de logements est indispensable à la bonne organisation des JOP 2024 ;

Considérant que seulement 3 000 logements du CROUS Île-de-France seront concernés par ces réquisitions, ce qui représente 14% des logements gérés par le CROUS dans la région ;

Considérant que chaque été 30% des logements étudiants sont vacants ;

Considérant que pour le moment aucune contrepartie financière n'a été communiquée aux services du CROUS pour la mise à disposition de certains de ses logements ;

Considérant que le CROUS de Paris risque d'avoir un bilan financier déficitaire sans entrées d'argent durant tout un été ;

Sur proposition des groupes PCF du 10^e et Écologistes du 10^e, le Conseil du 10^e arrondissement de la ville de Paris émet le vœu que :

- ***Aucun étudiant.e ne doit être forcé de quitter son logement au profit de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris ;***
- ***La mise à disposition de logements du CROUS pour ces Jeux doit se faire sur la base du volontariat ;***
- ***Les étudiant.e.s acceptant de mettre à disposition leur logement soient exemptés de payer un loyer durant l'été et soient assurés de récupérer leur logement avant le début de la rentrée scolaire ;***
- ***L'État assure financièrement la location des chambres CROUS mises à disposition ;***
- ***La liste des résidences étudiantes concernées par ces mises à disposition de logements soit communiquée aux conseiller.e.s de Paris.***

Mme DUMOULIN indique que le vœu présenté par les élu.e.s communistes et co-signé par les élu.e.s écologistes porte sur une question majeure, celle du bon usage du bâti existant. Le débat sur le nouveau PLU Bioclimatique a bien rappelé les enjeux qui y sont liés, parmi lesquels la densité urbaine constitue un sujet majeur pour une ville respirable et vivable. Pour des usages strictement ponctuels, il serait ainsi inconséquent de construire, et la recherche de logements vides en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 est tout à fait légitime. Il se trouve qu'une partie des logements étudiants du CROUS sont effectivement vides en été. Le vœu PEC et PCF a cependant pour fonction d'alerter contre les risques possibles et de demander les garanties nécessaires.

Tous les étudiants ne partent pas en vacances. Bien au contraire, près de la moitié d'entre eux ne le font pas et nombreux sont celles et ceux qui passent l'été en travaillant ou en faisant des stages. Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris en charge de la jeunesse, travaille avec Mme DUMOULIN et les élu.e.s du 10^e pour développer le dispositif du droit aux vacances pour tous les jeunes. Les demandes affluent et

Mme DUMOULIN profite de l'occasion pour rappeler que la date limite de dépôt est le 26 mai. Pour ceux qui restent dans leur résidence étudiante, il est impératif de garantir le libre consentement et le volontariat pour la libération de leur logement au cours de l'été 2024, de garantir la dispense de loyer pour la période concernée, la mise en œuvre de solutions de stockage sécurisées et accessibles sur site de leurs biens, et de faire en sorte qu'ils puissent retrouver la jouissance de leur logement dans un délai suffisant pour une rentrée étudiante qui se passe dans de bonnes conditions.

Mme JUILLET observe que l'inquiétude des étudiant.e.s et de leurs familles a été mise en évidence et alimentée par certaines déclarations données par la presse et les réseaux sociaux. Il convient cependant de revenir sereinement aux faits. L'État a besoin de logements pendant les JOP 2024, principalement pour y héberger des agents publics, des agents de sécurité et des bénévoles mobilisés pour l'événement. Il a sollicité le CROUS pour qu'il mette à disposition certains de ses logements. Les besoins sont estimés à 7% du parc étudiant, c'est-à-dire moins de 3 000 logements, alors que 30% de ces logements sont inoccupés habituellement à cette période de l'année.

Alors que l'usage controversé pour compenser le versement des bourses est de contraindre les étudiants à payer les mois d'été même lorsque leur logement reste vacant, la mesure proposée ici repose sur un bail de dix mois prenant fin le 30 juin 2024. Le CROUS et le Rectorat se sont engagés à proposer aux étudiant.e.s qui souhaitent néanmoins rester en région parisienne pendant l'été 2024 un autre logement en résidence et la garantie de retrouver leur ancien logement à la rentrée.

Certes, la communication du CROUS en Île-de-France a été maladroite et les messages envoyés aux étudiant.e.s ont parfois manqué singulièrement de tact et d'explications claires. Les étudiant.e.s méritent une meilleure considération, alors même que le logement reste leur premier poste de dépenses et que nombre d'entre eux éprouvent des difficultés à se loger dans la capitale. La Ville de Paris a une politique ambitieuse en ce sens et il appartient à ses élu.e.s d'inciter le CROUS à opérer une mise à disposition sur la base du volontariat, de s'assurer que les étudiant.e.s concernés récupèrent leur logement à la rentrée universitaire, ainsi que de faire savoir au CROUS et aux étudiant.e.s que la municipalité veillera à ce que ces conditions soient respectées. Le groupe Paris en commun votera en faveur du vœu.

Mme CORDEBARD remercie les intervenantes et invite les élu.e.s à passer au vote.

Le vœu déposé par les groupes écologiste et communiste, relatif aux logements étudiants du CROUS pendant les JOP 2024, est adopté à l'unanimité.

Mme DUMOULIN et Mme SCHERER présentent le quatrième vœu inscrit à l'ordre du jour.

10 2023 13 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES GROUPES ÉCOLOGISTES DU 10^e ET PCF DU 10^e, RELATIF AUX CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME DES RETRAITES POUR LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS À LA RETRAITE

Considérant l'opposition de l'ensemble des partis de la gauche et de l'écologie à la réforme des retraites promulguée le 17 avril 2023, réforme injustifiée et injuste notamment pour les personnes les plus précaires, les personnes exposées à la pénibilité, les personnes aux carrières hachées et les femmes ;

Considérant le soutien au mouvement social depuis début janvier 2023 de la part de l'ensemble des partis de la gauche et de l'écologie ;

Considérant qu'une disposition injuste a peu retenu l'attention, à savoir l'amendement adopté par le Sénat le 11 mars 2023 rendant obligatoire la présence sur le territoire français 9 mois par an pour avoir droit à l'Allocation Solidarité Personnes Âgées (ASPA) à compter du 1^{er} septembre 2023, au lieu de 6 mois ;

Considérant que cette nouvelle disposition pénalisera tout particulièrement les personnes étrangères, retraitées et précaires ;

Considérant que le montant de la pension des personnes retraitées étrangères est en moyenne inférieur de 50% au montant moyen de la pension des personnes retraitées françaises ;

Considérant que cette disposition voulue par la droite sénatoriale aurait aisément pu être retirée en commission mixte paritaire ;

Considérant que l'esprit de cette disposition consiste à considérer, par principe, les personnes étrangères et précaires comme suspectes de fraude sociale ;

Considérant la tribune du 8 mai 2023 « Haro sur les étrangers », signée par plus de 40 associations de défense des migrant.e.s et publiée par l'Humanité, dont plusieurs interviennent dans notre arrondissement pour aider les migrant.e.s âgés et les accompagner dans la vieillesse, notamment l'ATF, l'Espace Farabi, l'ACORT, la Fédération des Tunisiens Citoyens des Deux Rives, la LDH ;

Considérant que les personnes étrangères et retraitées font partie de la population du 10^e identifiée comme à risque d'isolement et de grande fragilité sociale ;

Sur proposition d'Isabelle DUMOULIN, Sylvie SCHERER, Sylvain RAIFAUD, Léa VASA, Thomas WATANABÉ-VERMOREL, Ulf CLERWALL, David DELPLANQUE, élu.e.s du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, et d'Élie JOUSSELLIN, Laurence PATRICE, Philippe GUTTERMANN, élu.e.s du groupe PCF du 10^e, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- **Manifeste son soutien à la proposition de loi n° 1165 d'abrogation de la réforme des retraites portant l'âge légal de départ à 64 ans, qui sera soumise au vote de l'Assemblée nationale le 8 juin 2023 ;**
- **Apporte son soutien officiel aux signataires de la tribune du 8 mai 2023 « Haro sur les étrangers » ;**
- **Demande à l'État, en tout état de cause, de ne pas mettre en œuvre l'obligation de résidence 9 mois par an sur le territoire français pour avoir droit à l'ASPA.**

Mme JUILLET quitte la séance (vers 23 heures).

M. JOUSSELLIN déclare que le vœu PEC et PCF a le mérite de lui permettre de réaffirmer l'opposition absolue des élu.e.s communistes à la réforme des retraites, réforme qui est économiquement inutile, antisociale et qui a été adoptée sans majorité dans le pays. Le gouvernement a refusé d'entendre les millions de salariés qui sont descendus dans les rues pour protester, et est passé en force en utilisant un stratagème, imposant la loi 49-3 et méprisant le peuple et ses représentants. Il réfléchit maintenant à refuser la discussion sur la proposition de loi d'abrogation, qui doit être débattue le 8 juin prochain à l'Assemblée nationale.

Le deuxième mérite du vœu est une conséquence peu évoquée de la réforme des retraites, à savoir le passage de 6 à 9 mois de l'obligation de présence sur le territoire français pour toucher l'Allocation Solidarité Personnes Âgées (ASPA). Au recul social que représente la réforme des retraites, la droite sénatoriale, avec la bénédiction du gouvernement, a décidé d'ajouter un nouveau préjudice en direction des travailleurs étrangers, accusés quand ils sont en activité de voler le travail des autres et accusés quand ils sont à la retraite de fraude fiscale. Cet amendement qui n'a pas été retiré en commission mixte paritaire est une honte qui joue avec les préjugés racistes et s'en prend toujours aux plus fragiles en amoindrissant leurs droits sociaux. Les élu.e.s communistes remercient les associations qui les ont alertés sur cette disposition par une tribune publiée le 8 mai dans *L'Humanité*. Ils voteront en faveur du vœu auquel ils sont associés.

Mme JOUBERT rappelle que plusieurs membres du Conseil d'arrondissement ont participé aux différentes journées de mobilisation contre la réforme des retraites. Elle partage les opinions exprimées par Mme DUMOULIN, Mme SCHERER et M. JOUSSELLIN, et estime que la réforme des retraites est injuste et qu'elle impactera en premier lieu les travailleurs les plus fragiles. L'amendement porté par la droite au Sénat, qui fait l'objet du vœu, touchera les personnes étrangères les plus vulnérables. Elle anticipe vraisemblablement le prochain débat sur la nouvelle loi d'immigration qui sera présentée au Parlement, dont il est possible d'imaginer les débordements dont la majorité municipale essaiera de limiter l'impact. Mme JOUBERT salue le groupe socialiste, écologiste et républicain du Sénat, dont fait partie Rémi FÉRAUD, qui s'est opposé à cet amendement. Elle souhaite également saluer le travail de vigilance et d'alerte des

associations qui apportent leur aide aux travailleurs étrangers. Le groupe Paris en commun votera en faveur du vœu LEP 10 et PCF.

Mme CORDEBARD observe que la disposition qui fait l'objet du vœu est particulièrement scandaleuse et invite les élu.e.s à passer au vote.

Mme SCHERER demande la parole pour faire savoir qu'aujourd'hui, d'après les données de la CNAV, 61% des personnes entre 70 et 90 ans qui ont recours à l'ASPA sont nés à l'étranger.

Le vœu déposé par les groupes écologiste et communiste, relatif aux travailleurs étrangers à la retraite, est adopté à l'unanimité (1 abstention : M. FORT).

Mme CORDEBARD annonce que les élu.e.s écologistes ont décidé de retirer le vœu relatif à la réduction des déchets.

10 2023 14 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S ÉCOLOGISTES DU 10^e RELATIF AU RENFORT DES MOYENS DES DIVISIONS TERRITORIALES DE LA PROPRIÉTÉ POUR ACCOMPAGNER LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le vœu a été retiré.

M. WATANABÉ-VERMOREL présente le vœu du groupe écologiste.

10 2023 15 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S ÉCOLOGISTES DU 10^e RELATIF À L'EXPÉRIMENTATION D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION À PARIS POUR UN VÉRITABLE POUVOIR DE VIVRE

Considérant l'importance d'une alimentation saine et équilibrée pour vivre en bonne santé, mais également son rôle social et culturel construisant l'identité, créant du lien social et luttant contre l'exclusion ;

Considérant les hausses alarmantes des prix de l'alimentation qui ont atteint 15,9% en mars 2023 selon l'INSEE ;

Considérant que le nombre des bénéficiaires de l'aide alimentaire en France a triplé entre 2011 et 2022 d'après le réseau d'aide des Banques alimentaires ; à Paris, l'enquête du Secours populaire français annonce qu'environ 200 000 personnes ont recours à l'aide alimentaire mais que nous pourrions estimer que ce chiffre serait le double, voire le triple, en tenant compte de tout type de public confondu qui ne franchit pas la porte des associations ;

Considérant que l'aide alimentaire se doit d'être un moyen d'urgence, et non une réponse structurelle, face aux situations de détresse les plus visibles ;

Considérant le manque d'engagement de l'État face à cette situation ne proposant que des solutions d'urgence ne répondant pas à un projet politique alimentaire d'égalité pour toutes et tous ;

Considérant qu'une mauvaise alimentation est responsable de plus de 40% des décès liés à des maladies chroniques, dont les maladies cardiovasculaires, le cancer et le diabète, d'après un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) de 2017 ;

Considérant les inégalités sociales, économiques et géographiques d'accès à une alimentation de qualité, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville, dont le constat a été dressé dans la Stratégie de Paris pour une alimentation durable ;

Considérant que l'alimentation compte pour 17% dans l'empreinte carbone du territoire parisien et constitue ainsi le deuxième poste d'émissions de gaz à effet de serre à Paris ;

Considérant la procédure actuelle de révision du Plan Climat pour 2024-2030, dont l'un des objectifs est d'être « plus juste » et de renforcer les liens entre enjeux écologiques et sociaux ;

Considérant les initiatives d'utilité publique qui ont émergé à Paris ces dernières années autour de l'alimentation saine, durable et accessible à toutes et tous, comme Kelbongoo dans notre arrondissement en faveur duquel la Ville a dû intervenir pour permettre le maintien de l'activité ;

Considérant les politiques de soutien à ce type de structures menées par la Ville de Paris, notamment via des aides à l'installation et à la consolidation dans le cadre de l'appel à projets Alimentation durable et solidaire, ou encore via des aides d'urgence face aux difficultés financières rencontrées depuis l'épidémie de Covid-19 et aujourd'hui renforcées par l'inflation et la crise énergétique ;

Considérant le vœu du groupe Les Écologistes relatif au soutien des bailleurs sociaux aux structures de l'alimentation durable et accessible à toutes et tous, adopté en Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 mars 2023 ;

Considérant la lettre ouverte de 70 organisations environnementales, de consommateurs, de santé et de solidarité, adressée à la Première ministre pour une véritable stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat qui fasse de l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et durable une priorité et qui mette en place des mesures concrètes pour atteindre cet objectif, notamment en donnant le pouvoir d'agir aux populations les plus précaires socialement ;

Considérant que la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) propose d'instaurer démocratiquement un droit à l'alimentation grâce à l'allocation d'un budget mensuel pour l'achat de denrées alimentaires fléché dans des structures conventionnées ;

Considérant qu'au-delà des bénéficiaires pour les habitant.e.s, la SSA permet de soutenir une transformation du système alimentaire et agricole en structurant les filières et en assurant un débouché aux producteurs.trice.s, ainsi qu'aux initiatives de l'ESS et de l'innovation sociale engagées en faveur d'une alimentation durable et de qualité ;

Considérant les expérimentations de la SSA qui émergent dans toute la France, comme par exemple à Montpellier ou en Gironde ;

Sur proposition de Thomas WATANABÉ-VERMOREL, Sylvain RAIFAUD, Léa VASA, Sylvie SCHERER, Isabelle DUMOULIN, Ulf CLERWALL, David DELPLANQUE, élu.e.s du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- ***La Mairie de Paris planifie pour 2024 l'expérimentation puis la généralisation d'une politique de Sécurité sociale de l'alimentation, en priorité dans les quartiers prioritaires de la ville en lien avec les acteurs de l'ESS parisiens ;***
- ***La Mairie de Paris plaide auprès du Gouvernement pour la mise en place d'une véritable stratégie volontariste et pérenne dans la réduction des inégalités d'accès à une alimentation saine et durable, en s'appuyant sur les demandes des collectifs et sur les expérimentations SSA mises en place par les collectivités.***

M. JOUSSELIN rappelle que l'alimentation est aujourd'hui un marqueur social en se situant au second poste de dépenses des ménages parisiens. Les plus démunis et les classes populaires souffrent davantage d'obésité et de problèmes de santé liés à une mauvaise alimentation que les classes moyennes et plus aisées. D'autre part, Paris a une dépendance alimentaire très importante, car un produit parcourt en moyenne 600 km avant d'être consommé dans la capitale. L'alimentation est donc un enjeu social et environnemental primordial et pour lui répondre, les élu.e.s communistes souhaitent développer un service de l'alimentation organisé en circuit court. Ainsi, ils ne peuvent que soutenir le vœu du groupe écologiste.

M. BONNIER indique que le groupe Paris en commun partage plusieurs constats et attendus du vœu écologiste, et notamment le fait que la crise actuelle due à l'inflation pénalise fortement les classes populaires. Il s'agit d'un enjeu majeur qui n'est pas encore suffisamment pris en compte par le gouvernement et qui appelle les réponses de tous les pouvoirs publics. Les associations d'aide alimentaires jouent un rôle essentiel non seulement en tant qu'acteurs qui répondent à l'urgence mais aussi par leur capacité de constituer une porte d'entrée vers l'accompagnement social et de toucher des publics en très grande exclusion. Le président des Restos du cœur, Patrice DOURET, signait il y a quelques jours une tribune

dans *Le Monde* pour alerter sur le fait que l'inflation pénalise également les associations d'aide alimentaire, qui subissent les augmentations des coûts en même temps qu'une augmentation de la demande.

Cependant, tout en estimant que la question de la sécurité sociale de l'alimentation est très intéressante, les élu.e.s du groupe Paris en commun craignent les effets pervers qu'elle peut créer. Le fait de ne pas pouvoir toucher les publics en très grande exclusion en fait partie, ainsi que le fait que l'adhésion obligatoire à ce système coopératif pourrait ressembler à une forme de fléchage des dépenses, alors que la réponse à l'inflation alimentaire est aussi d'augmenter les salaires et les dépenses de protection sociale non fléchées. Pour ces raisons et en attendant de disposer d'études d'impact et d'avoir un peu plus de recul, les élu.e.s du groupe Paris en commun préfèrent s'abstenir.

Mme CORDEBARD informe les élu.e.s que Philomène JULLIET lui a donné pouvoir avant de quitter la séance. En ce qui concerne le vœu écologiste, elle considère qu'il est intéressant mais prématuré car il n'y a pas eu la possibilité de travailler suffisamment sur la question avec l'exécutif parisien. Une expérimentation limitée dans le temps et dans un territoire, par exemple le 10^e arrondissement, pourrait être un bon début. Madame la Maire laisse la parole à M. WATANABÉ-VERMOREL pour répondre.

M. WATANABÉ-VERMOREL répond que le vœu propose justement la mise en place d'un protocole d'expérimentation. Bien évidemment, la sécurité sociale de l'alimentation ne pourrait pas se substituer à tout autre dispositif d'aide alimentaire.

Mme CORDEBARD estime qu'il s'agit d'une idée qui mérite d'être travaillée et invite les élu.e.s à passer au vote.

Le vœu de élu.e.s écologistes, relatif à une expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation, est adopté (11 abstentions : Paris en commun et Bertil FORT).

M. FORT présente son premier vœu.

10 2023 16 - VŒU DE BERTIL FORT RELATIF À LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE QUATRE LOTS SITUÉS AU 21 BOULEVARD DE LA CHAPELLE DANS LE 10^e ARRONDISSEMENT DE PARIS

Considérant la mise aux enchères de 4 lots situés au 21 boulevard de la Chapelle dans le 10^e arrondissement de Paris, actuellement aménagés en 11 lots commerciaux type « téléphonie Lycamobile », après de nombreux travaux effectués sans autorisation dont un bar à chicha en cave, avec accès direct en cave créé depuis le boulevard ;

Considérant que cette vente se fera en un lot au Tribunal Judiciaire de Paris le jeudi 25 mai 2023 à 14 heures ;

Considérant qu'à l'origine il s'agissait d'un appartement, d'un fournil, d'un local commercial et de deux caves classiques d'une copropriété haussmannienne ;

Considérant qu'un huissier a signalé de nombreuses irrégularités pouvant mettre en danger l'immeuble et donc la sécurité des autres copropriétaires : affaiblissement de trémie, condamnation d'une gaine technique, prises de courant et interrupteurs désuets, occlusion des ventilations, etc.

Considérant que le bar à chicha générait de nombreuses plaintes de riverains en raison du bruit sur la voie publique, voire des bagarres violentes en pleine nuit ;

Considérant qu'un local commercial a été divisé en six magasins exigus de téléphonie mobile et de réparation dont les modalités de location interpellent (changement fréquent de service, rumeurs de paiement en liquide, etc.) ;

Considérant que les conditions de travail des salariés dans de tels établissements (de moins de 2 m²) sont inacceptables ;

Considérant les multiples entorses au Code de l'Urbanisme observées : empiètement sur le trottoir avec des marches en béton, modification des façades sans autorisation de la Ville, etc.

Considérant que ce type de transformation commerciale nuit à la qualité de vie des riverains et à l'attractivité du quartier ;

Considérant le besoin de diversifier l'offre commerciale dans le quartier ;

Considérant que la Ville de Paris dispose de différents leviers pour agir et atteindre cet objectif ;

Considérant notamment que la SEMAEST (Société d'Économie Mixte d'Études et d'Aménagement de l'Est de Paris) est un des acteurs du développement économique et commercial de la Ville de Paris et qu'elle a pour mission de soutenir la création, la diversification et la pérennisation des commerces de proximité ;

Bertil FORT émet le vœu que la Mairie du 10^e arrondissement de Paris :

- **étudie, avec la Ville de Paris, la possibilité de bloquer la vente de ces lots afin d'étudier, avec les acteurs potentiellement intéressés (SEMAEST, bailleurs, etc.), une opportunité de rachat ;**
- **et, si elle ne peut pas interrompre la vente, porte avec la Préfecture de Police une attention particulière à ce que le prochain repreneur remette aux normes les différents lots et les réaffectent à leur destination d'origine, conformément au règlement de la copropriété.**

M. SIMONDON remercie Bertil FORT d'attirer l'attention sur une situation bien connue par la majorité municipale, qui accompagne depuis des années la mobilisation de la copropriété contre les nombreuses nuisances provoquées par les micro-commerces installés dans l'immeuble. Cette mobilisation a été gagnante car, face aux dettes cumulées, la justice a lancé une vente par adjudication pour permettre de les rembourser. Dans ce cadre, l'évolution tant attendue par les copropriétaires pourra enfin survenir. Le groupe Paris en commun est d'accord avec les intentions du vœu, mais il propose quelques modifications.

En effet, il ne faut pas bloquer la vente qui ne peut se faire que par adjudication et qui va permettre de sortir de la situation actuelle. Les enchères auront lieu prochainement et, à ce moment-là, il sera possible de récupérer une capacité de préemption. M. SIMONDON est tout à fait d'accord pour étudier une éventuelle acquisition par préemption et, au cas où celle-ci ne serait pas possible, de maintenir une attention, en lien avec la Préfecture de Police, sur l'évolution de l'usage de ces locaux. M. SIMONDON propose à Bertil FORT de reformuler ainsi les deux attendus :

- *étudie, avec la Ville de Paris, la possibilité d'acquisition de ces lots en lien avec les acteurs potentiellement intéressés (SEMAEST et bailleurs) ;*
- *et si l'acquisition publique ne peut se faire, porte avec la Préfecture de Police une attention particulière à ce que le prochain repreneur remette aux normes les différents lots et les réaffecte à leur destination d'origine, conformément au règlement de la copropriété.*

M. JOUSSELLIN informe que les élu.e.s communistes voteront le vœu avec les modifications proposées par Paul SIMONDON. Ils pensent en effet que le quartier a besoin de diversification commerciale et, à cet effet, depuis 2005 demandent que la préemption des baux commerciaux soit possible dans les quartiers Sainte-Marthe, Château d'Eau et boulevard de la Chapelle. Ils se félicitent que la Ville de Paris ait créé la Foncière Paris Commerces pour le faire dans toute la ville. En revanche, M. JOUSSELLIN regrette que Bertil FORT ait voté contre le vœu déposé par la majorité le 3 novembre 2021, vœu qui proposait la préemption de baux commerciaux dans le boulevard de la Chapelle. Son soutien et celui de son groupe auraient permis des avancées plus rapides. Toutefois, il ne peut que se féliciter de l'évolution de M. FORT et l'encourager à continuer dans cette direction.

M. RAIFAUD indique que les élu.e.s écologistes soutiennent le vœu de Bertil FORT avec les amendements proposés par Paul SIMONDON. Ils estiment en effet qu'il est important d'avoir une action protectrice sur les commerces et d'intervenir lorsque certains propriétaires procèdent à des aménagements de leurs locaux qui sont inacceptables. Ils pensent également que la Ville doit agir vigoureusement pour favoriser l'installation de commerces qui sont utiles à la vie du quartier.

M. FORT accepte les amendements proposés par Paul SIMONDON.

Mme CORDEBARD rappelle qu'il s'agit d'un dossier sur lequel la mairie est intervenue à plusieurs reprises et se réjouit que, malgré toutes les difficultés rencontrées par la copropriété, une issue ait été trouvée.

L'application de la police administrative sur ce type de dossiers bute contre de nombreux obstacles. Il s'agit en l'occurrence d'un dossier signalé, avec une descente productive de la police nationale et du commissariat du 10^e qui date d'il y a quatre ans. Mme CORDEBARD salue le courage des copropriétaires qui ont dû faire beaucoup d'efforts et de concessions pour parvenir à ce résultat.

Le vœu amendé de Bertil FORT, relatif aux 4 lots de boulevard de la Chapelle, est adopté à l'unanimité.

M. FORT présente son vœu.

10 2023 19 - VŒU DE BERTIL FORT RELATIF À L'ACCOMPAGNEMENT DES CENTRES DE LOISIRS PARISIENS ET DES ÉCOLES PARISIENNES À VENIR ASSISTER À DES ÉPREUVES LORS DES JOP 2024

Considérant l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris ;

Considérant la promesse de faire de l'édition 2024 des Jeux « populaires » ;

Considérant que sur les 5 millions de billets proposées à moins de 50 euros, un million d'entre eux ont déjà été préemptés par les collectivités hôtes (dont Paris) ;

Considérant que les collectivités « Terres des Jeux » et les divers partenaires des JOP, dont les fédérations sportives, auront également un accès facilité à la billetterie ;

Considérant l'annonce récente de la Mairie de Paris et son adjoint en charge des sports, relative à l'acquisition par la Ville de Paris de 50 000 billets répartis de la façon suivante : 30 000 billets pour les Jeux Paralympiques et 20 000 billets pour les Jeux Olympiques ;

Considérant que, lors des épreuves en juillet/août, de nombreux enfants parisiens seront accueillis dans les centres de loisirs des écoles ;

Considérant que, lors des épreuves de septembre, tous les petits parisiens auront repris le chemin de l'école ;

Considérant le fort sentiment d'appartenance à des valeurs communes et à une ville qui est véhiculé chez les enfants en particulier par l'organisation des JOP à Paris ;

Considérant que cette attention et cette impatience sont entretenues par la Ville de Paris elle-même en organisant avec les écoles parisiennes depuis plusieurs semaines et jusqu'à la tenue des JOP de nombreux évènements autour du sport labélisés JOP 2024 ;

Bertil FORT émet le vœu :

- *que soient présentées aux élu.e.s parisiens les modalités d'accès des enfants des centres de loisirs et des écoles parisiennes pour pouvoir assister à des épreuves ;*
- *que par conséquent une majeure partie des billets acquis par la Ville de Paris soit dédiée à cette action.*

M. GUTTERMANN observe que l'organisation des JOP 2024 devrait être une grande fête du sport, une fête populaire permettant à tous les Parisien.ne.s qui le souhaitent d'y participer. À cette date, malheureusement, on ne peut que constater que l'organisation et les choix faits par le COJOP (Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques) sont révoltants : package incohérent, prix des billets exorbitant, ségrégation numérique. C'est ainsi que la Ville de Paris, par l'intermédiaire de son adjoint au sport Pierre RABADAN, a négocié l'octroi d'un volume conséquent de billets à moins de 50 euros. D'autre part, la DGJOPGE (Direction générale des Jeux Olympiques et Paralympiques et Grands Événements) de Paris, dans le cadre de différents dispositifs tels qu'Impact 2024 et Génération 2024 en liaison avec l'Éducation nationale, a prévu un accès facilité sur les sites d'entraînement pendant les épreuves aux établissements scolaires engagés dans ces dispositifs.

En ce qui concerne les enfants des centres de loisirs, les dispositions prises par la DASCO seront communiquées ultérieurement lorsque les contraintes liées aux autorisations de déplacement auront été finalisées avec la Préfecture de Police et les autorités du COJOP. La finalisation des modalités étant en cours, le vœu de Bertil FORT paraît inopportun et les élu.e.s communistes voteront contre.

M. ALGRAIN a l'impression que le vœu de Bertil FORT contient déjà toutes les réponses et qu'il a été déposé juste pour le plaisir de le faire. En effet, comme annoncé lors du dernier Conseil de Paris, une stratégie de billetterie sera présentée au cours du mois de juillet. Les centres de loisirs seront bien traités, aux enfants qui les fréquentent étant réservés près de 47% des billets achetés par la Ville pour les JOP 2024. Cette stratégie vise les publics les plus éloignés des Jeux, et notamment les jeunes qui ne partent pas en vacances, pour qu'ils puissent vivre cet événement de l'intérieur. Comme M. FORT l'a indiqué dans son vœu, la Ville a acheté 50 000 billets dont 30 000 pour les JP et 20 000 pour les JO. Elle a décidé de rassembler la jeunesse parisienne, mobiliser les sportifs et saluer la contribution active des acteurs des Jeux. Le 10^e arrondissement a déjà recruté ses coordinatrices et a prévu d'organiser en juillet-août, dans la cour oasis de l'école Parmentier, un « Village d'été » destinée aux enfants qui ne peuvent pas profiter des centres de loisirs. Le groupe Paris en commun ne votera pas en faveur du vœu de Bertil FORT.

M. RAIFAUD observe que le vœu de Bertil FORT pose une question importante sur la stratégie d'affectation des billets acquis par les collectivités. Le Conseil de Paris du mois de mars ayant déjà répondu à cette question, les élu.e.s écologistes s'associent à l'exécutif pour rejeter le vœu de Bertil FORT. Par ailleurs, M. RAIFAUD tient à souligner que les prix des JOP 2024, prétendument populaires, sont très élevés. Heureusement que la Ville de Paris a acheté un certain nombre de billets et qu'elle présentera bientôt sa stratégie pour les attribuer.

Mme CORDEBARD propose aux élu.e.s de passer au vote.

Le vœu de Bertil FORT, relatif à l'accompagnement des écoles et des centres de loisirs dans le cadre des JOP 2024, est rejeté (1 vote pour : Bertil FORT).

M. FORT présente son dernier vœu.

10 2023 20 - VŒU DE BERTIL FORT RELATIF À LA BAISSÉ DE L'AIDE FINANCIÈRE À L'ACHAT DE VÉHICULES À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) PAR LA VILLE DE PARIS POUR LES PERSONNES PHYSIQUES DOMICILIÉES À PARIS

Considérant que la Ville de Paris a décidé de réduire drastiquement les aides financières à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE), par délibération 2022 DVD 61-1 des 11, 12 et 13 octobre 2022 relative au volet mobilité du Plan Climat Air Énergie ;

Considérant son article 7, qui précise que seuls les résidents parisiens dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 6 300 euros sont éligibles aux aides financières à l'écomobilité d'un montant de 400 euros ;

Considérant que les plafonds de ressources par type de ménage susceptible d'être éligible à ces aides financières sont particulièrement bas ;

Considérant que si 20% des Parisien.ne.s sont éligibles à l'aide de la Ville, dans la réalité les demandeurs d'aide à l'achat d'un VAE sont rarement dans ces tranches de revenus très bas et ne représenteraient que 10% des demandeurs ;

Considérant qu'Île-de-France Mobilités, avant octobre 2022, complétait l'aide de 400 euros de la Ville de Paris par une aide de 100 euros ;

Considérant le vote au Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités, le 20 avril 2023, d'une aide de 400 euros pour l'achat d'un vélo à assistance électrique en faveur des Parisien.ne.s, sans condition de ressource, pour compenser la suppression de l'aide de la Ville de Paris ;

Considérant que les Parisien.ne.s ne bénéficient plus que de 400 euros au lieu de 500 euros d'aides à l'achat de VAE alors que les prix de ces matériels restent élevés ;

Considérant par ailleurs qu'Île-de-France Mobilités proposera une aide de 100 euros pour l'achat de vélos mécaniques pour les jeunes de 15 à 25 ans ;

Bertil FORT émet le vœu que la Ville de Paris :

- **Mette en place un dispositif de subventionnement complémentaire à celui d'Île-de-France Mobilités permettant à tous les Parisien.ne.s de continuer à bénéficier d'un subventionnement de 100 euros, pour tous les ménages non éligibles à l'aide à l'achat de la Ville de Paris, ce qui permettra de compléter l'aide d'Île-de-France Mobilités et de porter l'aide totale à 500 euros comme auparavant.**

Mme JOUBERT observe que le rôle de la Ville de Paris n'est pas de booster des ventes ni d'accompagner la commercialisation de certains véhicules. L'objectif de l'aide instaurée par la Ville était de développer l'usage du vélo à assistance électrique, car celui-ci est plus inclusif que le vélo mécanique et accessible aux familles, aux personnes âgées et aux moins sportifs. Le but n'était pas d'aider les plus aisés à acquérir les vélos les plus beaux et les plus chers, dont les prix ont augmenté dans des proportions parfois complètement décorrélées de l'inflation. Cette politique publique a été en quelque sorte un amorçage à la pratique. Désormais le nombre de vélos électriques grandit de jour en jour.

Puisque l'objectif de la Ville est atteint, celle-ci a décidé de revoir son aide à l'achat des VAE en le restreignant aux usagers les plus démunis, ceux qui n'ont pas les moyens de s'en procurer. La présentation du vœu de Bertil FORT présente d'ailleurs une omission, car l'aide proposée par la Région est actuellement de 500 euros mais passera à 400 euros à partir du 1^{er} septembre 2023, toujours sous condition de ressources. Le vœu de Bertil FORT demande en fait que la Ville de Paris compense la baisse de financements de la Région Île-de-France. Pour cette raison, le groupe Paris en commun votera contre.

M. RAIFAUD informe que les élu.e.s écologistes voteront également contre le vœu de Bertil FORT.

Le vœu de Bertil FORT, relatif à la baisse financière pour l'achat de véhicules électriques, est rejeté (1 vote pour : Bertil FORT).

10 2023 17 - VŒU DE BERTIL FORT RELATIF AU PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE

Le vœu de Bertil FORT relatif au PLU, qui a été présenté en début de Conseil, est rejeté à la majorité (1 vote pour : Bertil FORT).

10 2023 18 - VŒU DE BERTIL FORT RELATIF À LA PROTECTION DANS LE FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE DES PARCELLES OCCUPÉES PAR DES CINÉMAS INDÉPENDANTS

Le vœu de Bertil FORT relatif aux parcelles occupées par les cinémas indépendants, qui a été présenté en début de Conseil, est rejeté à la majorité (1 vote pour : Bertil FORT)

Après avoir fait voter les vœux de Bertil FORT présentés en début de séance à l'occasion du débat sur le PLU Bioclimatique, **Mme CORDEBARD** remercie tous les présents et annonce que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 20 juin à 18h30.

La séance est levée à 23h47.

Signature 	Signature 
Mme Alexandra CORDEBARD Maire du 10 ^e arrondissement	Mme Léa VASA, conseillère de Paris Secrétaire de séance